

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**
M. ANTOINE MORISSETTE, commissaire

**PROJET DE DÉSIGNATION DE RÉSERVE
DE BIODIVERSITÉ D'ANTICOSTI**

SÉANCE PUBLIQUE

**GYMNASE COMMUNAUTAIRE
DE
L'ÉCOLE SAINT JOSEPH**

PORT-MENIER

VOLUME 1

Séance tenue le 18 mai 2022 à 19 h

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 18 MAI 2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
-----------------------------------	----------

Présentation des participants	8
--	----------

Interventions :

Mme Aude Tremblay	8
-------------------------	---

M. Alain Thibault.....	8
------------------------	---

Mme Amélie Gilbert.....	9
-------------------------	---

M. Mathieu Gravel.....	9
------------------------	---

Mme Katie Gagnon	9
------------------------	---

Mme Hélène Boulanger	10
----------------------------	----

M. Alex Laprise.....	12
----------------------	----

M. André Desrochers	14
---------------------------	----

M. Gaétan Laprise.....	74
------------------------	----

Mme Diane Poulin.....	90
-----------------------	----

Mme Wendy Tremblay	92
--------------------------	----

M. Éric Perreault	105
-------------------------	-----

Mme Kim Malouin	109
-----------------------	-----

Mme Évelyne Lafrance-Lussier	113
------------------------------------	-----

MOT DE LA FIN.....	118
---------------------------	------------

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 MAI 2022 À 13 h 30

SÉANCE DU 18 MAI 2022
MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première séance de la consultation ciblée sur le projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti.

Je me présente, Marie-Hélène Gauthier, je suis membre du BAPE et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Charette. À ce titre, j'anime la séance publique, les questions et réponses me sont adressées et je les redirige aux personnes concernées. Je pose aussi mes questions, de même que mon collègue Antoine Morissette, commissaire.

Je vous demande de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques. Merci. La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias. Toutefois, notre collègue Éric Lemay circulera à quelques moments pour prendre des photos de la commission. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la conseillère en communication Karine Lavoie qui est à la table présentement, mais qui est sinon derrière la salle.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 8 avril dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, M. Philippe Bourke.

« En vertu des pouvoirs que me confèrent les articles 34 et 36 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation ciblée dans le cadre du processus de désignation de la réserve de biodiversité d'Anticosti par le gouvernement.

Cette consultation devra cibler les enjeux entourant les questionnements et préoccupations qui m'ont été transmis durant la période d'information publique et qui portaient sur les limites finales de la réserve de biodiversité d'Anticosti ainsi que sur les modalités de gouvernance et de gestion.

35 L'attribution d'un statut de protection à ce territoire s'inscrit dans le cadre du processus d'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le BAPE devra me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 9 mai 2022 et son rapport devra m'être transmis au plus tard le 9 septembre 2022. »

40 Et c'est signé « Monsieur Benoit Charette ».

Une commission d'enquête n'est pas un tribunal et son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par le projet.

45 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques.

50 Dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

55 Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

60 En outre, mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

65 Par souci de transparence, la commission vous informe qu'elle a voyagé avec des personnes-ressources et un requérant par avion. Les personnes concernées ont été avisées qu'il n'y aurait aucun contact du sujet de la commission entre eux et la commission a pris des mesures à cet égard.

70 La commission a un devoir d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

75 C'est pourquoi aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sera tolérée.

80 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles, qui permettent un dialogue serein et constructif. Les règles de participation sont disponibles dans son site Web.

85 Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 9 mai dernier et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 9 septembre prochain, comme je vous l'ai déjà mentionné.

90 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure. Je présenterai la commission et l'équipe qui l'assistera, l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées.

95 Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterais le représentant de l'initiateur à décrire les grandes lignes de son projet. Toutes les demandes de consultation publique seront par la suite rendues publiques et accessibles sur le site Web du BAPE.

100 Une pause d'environ 10 minutes suivra la présentation de l'initiateur du projet. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet ou exprimer son opinion sur celui-ci. Au retour de la pause, il va y avoir certaines présentations de mémoire, et ensuite, nous poursuivrons en appelant les personnes qui ont été inscrites au registre.

La consultation ciblée est privilégiée lorsque les enjeux soulevés relèvent d'un nombre restreint de préoccupations. Elle ne comprend qu'une seule partie et peut se dérouler en une ou

plusieurs séances publiques, consécutives ou non, durant lesquelles les participants peuvent à la fois poser des questions, présenter des mémoires et exprimer leurs opinions.

Une consultation ciblée doit traiter des préoccupations identifiées dans la lettre mandat du ministre et des questions pourraient porter sur les cibles énoncées par celui-ci dans la lettre mandat.

Il est important de souligner qu'en vertu de l'article 43 des Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, la commission peut considérer toutes autres préoccupations soulevées lors d'une séance, en outre, les cibles identifiées par le ministre. Cela signifie toutefois qu'aucune préoccupation non soulevée pendant une séance ne pourra être traitée dans le rapport de la commission.

La consultation ciblée permet de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets pour permettre à tous de se forger une opinion éclairée sur le projet.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible. Ils deviendront accessibles et dans les centres de documentation ouverts à la municipalité et dans le site Web du BAPE, tout comme l'ensemble du dossier tout au long du mandat.

La consultation ciblée sert également à recevoir les opinions des participants ou leurs réactions à une réponse donnée par l'initiateur du projet ou une personne-ressource.

Pour ceux qui ne peuvent être présents à nos travaux, le BAPE offre de nouveaux moyens de participer. Par exemple, la commission a permis à ces participants d'envoyer leurs questions avant le début de cette séance publique et la commission les a intégrées à leurs questions d'enquête.

Il y a trois manières de s'exprimer dans le cadre des travaux : déposer un mémoire avec présentation en séance; déposer un mémoire sans présentation, vous avez jusqu'au 24 mai à 16 h pour le faire; pour ceux qui auront présenté un mémoire, ils pourront également déposer un complément de mémoire s'ils le désirent ou faire une présentation verbale sans déposer un mémoire tout au long des séances.

Donc, là, je pense que c'est un petit peu compliqué, je vais reprendre, lorsqu'on le lit de cette façon-là. Donc, vous pouvez venir, si vous avez déposé un mémoire, vous pouvez venir le présenter à la commission ce soir, et votre mémoire, vous allez pouvoir le modifier par après. Vous pouvez également venir présenter ce soir et déposer le mémoire par la suite ou vous pouvez tout simplement faire une présentation verbale, vous pouvez également déposer un mémoire sans le présenter.

Alors, dans son rapport, la commission présentera une synthèse des points de vue et des préoccupations exprimés.

Après les séances publiques, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et de son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics dans les centres de consultation et dans le site Web du BAPE.

Nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

Mais, attention, une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée et non à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion, afin d'éviter qu'un débat n'éclate entre participants et qu'une plainte soit déposée à l'encontre de la commission par une personne qui se sentirait lésée d'avoir été critiquée par un participant.

Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de tout autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut alors rectifier ce fait.

Pour vous prévaloir de ce droit, vous pouvez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs

propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit jusqu'au 3 juin prochain à 8 h 30.

Par ailleurs, ce qui est dit en séance publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE environ une semaine après la fin des séances de la consultation ciblée. Aussi, pour ce soir, la Webdiffusion audio des séances publiques sera disponible en différé sur le site Web du BAPE.

Mentionnons également que le BAPE a créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes et, pour que la commission les considère, vous devez nous transmettre dans notre site Web vos préoccupations et suivre les indications pour communiquer avec la commission.

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances.

Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources. À l'arrière, la table de l'équipe de la commission. À ma droite, la table des représentants de l'initiateur du projet, en l'occurrence, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et devant vous, la table où vous viendrez poser vos questions ou faire part de vos opinions ou préoccupations.

L'inscription pour le registre, comme je vous l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière.

Ce soir, le registre sera ouvert à la pause. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre concernant le projet.

Au moment de votre intervention, vous devez vous adresser à moi. S'il s'agit d'une question, je la dirigerai aux personnes concernées. Mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur du projet pour obtenir de

l'information supplémentaire dans la foulée de ces questions. S'il s'agit d'une opinion, il est possible que nous échangions avec vous afin que nous puissions mieux vous comprendre.

Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire mention au moment de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être transmise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information et cette décision sera rendue publique. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme nécessaire à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat.

Les personnes concernées bénéficieront d'un délai, avant la diffusion publique d'un document, pour réagir à la décision de la commission.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

Je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Le BAPE souhaite connaître les meilleurs moyens pour vous tenir informé et pour faciliter votre participation, alors n'hésitez pas à partager avec nous vos commentaires.

Votre opinion à l'égard de nos services nous tient grandement à cœur et c'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire. Pour les personnes présentes en salle, si vous ne l'avez pas déjà fait, je vous invite à le demander à l'accueil et ils se feront un plaisir de vous le remettre. À noter que ce questionnaire préservera votre anonymat.

Bon. Alors, maintenant, j'ai le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Alors, nous avons comme analyste, Madame Julie Crochetière et Stéphan Demers. Clara Pocard suivra nos travaux à partir de Québec. À l'arrière de la salle, la conseillère en communication Karine

Lavoie et la coordonnatrice, Anne-Marie Gagné. Ana-Consuelo Cajamarca, agente de secrétariat, fait le traitement des documents fournis à la commission.

La sonorisation et la Webdiffusion audio des séances en différé sont assurées par Éric Lemay du BAPE, et la sténotypie est assurée par Julien Slythe.

J'invite maintenant la porte-parole du projet à nous présenter son équipe. Alors, Madame Tremblay, est-ce que vous voulez vous présenter et présenter votre équipe?

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui. Bonsoir. Donc, mon nom, Aude Tremblay, je suis directrice adjointe à la conservation et la gestion des écosystèmes au sein de la Direction des aires protégées au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Je suis accompagnée ce soir d'un professionnel biologiste dans mon équipe, Monsieur Dominic Boisjoly.

Et, malheureusement, on a une autre collègue qui a été retenue à Sept-Îles pour des causes de météo, mais qui sera avec nous demain.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci, Madame Tremblay. Maintenant, je vais me tourner vers les personnes-ressources. Alors, pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Thibault.

M. ALAIN THIBAUT :

Oui. Bonsoir. Alain Thibault, je suis chargé de projet pour la Direction des parcs nationaux pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Maintenant, de la Société des établissements de plein air du Québec, Madame Gilbert.

Mme AMÉLIE GILBERT :

280 Bonsoir tout le monde, Amélie Gilbert de la Sépaq, je suis conseillère Faune et Territoire au
siège social à Québec.

LA PRÉSIDENTE :

285 Merci. Maintenant, pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, Monsieur Gravel.

M. MATHIEU GRAVEL :

290 Oui. Bonjour. Mon nom est Mathieu Gravel, je suis directeur général de la Municipalité de
L'Île-d'Anticosti.

LA PRÉSIDENTE :

295 Et vous êtes accompagné?

M. MATHIEU GRAVEL :

De Madame Katie Gagnon, coordonnatrice...

300 **Mme KATIE GAGNON :**

Coordonnatrice pour la candidature d'Anticosti au patrimoine mondial, développement et
concertation surtout.

305 **LA PRÉSIDENTE :**

310 Merci. Nous avons aussi demandé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, à la MRC de Minganie, de désigner des
personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions. Alors, pour le MFFP, là,
c'est une autre direction à laquelle nous nous sommes adressés.

Si la collaboration d'autres ministères et organismes s'avérait nécessaire, la commission d'enquête, en vertu de ses pouvoirs, pourrait faire appel à eux.

Je vais maintenant inviter chaque requérant à lire sa demande de consultation publique. Je vous demande de vous en tenir aux motifs présentés au ministre. Je réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

Alors, tout d'abord, j'inviterais Madame Hélène Boulanger, mairesse de L'Île-d'Anticosti.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

Bonsoir à vous.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

Alors donc, la requête de la part de la Municipalité qu'on a dirigée au ministre Benoit Charette, c'est notre demande d'une consultation publique relativement au projet de désignation de la réserve de biodiversité -- je vais essayer de ne pas trop le dire, parce que je bute à chaque fois, je mets des « O » partout -- mais d'Anticosti. Alors :

« Monsieur le Ministre,

La présente vise à vous informer que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti souhaite la tenue d'une consultation publique à Port-Menier concernant le projet de désignation de la réserve de biodiversité d'Anticosti, RBA.

350 Motivons cette demande pour deux principales raisons expliquées ci-dessous. Premièrement, il y a le point A, là, au changement aux limites territoriales, la Municipalité souhaite demander certaines modifications aux limites territoriales de la RBA.

355 Les ajustements demandés se situent dans le secteur ouest de l'Île, plus précisément à L'Anse-aux-Fraises, à la Pointe-Ouest et à la Baie-Sainte-Claire. Ces modifications ont pour objectif de répondre aux besoins d'un projet de développement touristique intégré que la Municipalité s'affaire à mettre en œuvre à court terme. Des modifications mineures seront également demandées dans le secteur de la Pointe-Carleton afin de répondre aux besoins d'un projet de station de recherche.

360 Le deuxième point, c'est la gestion de gouvernance et territoire d'accueil pour la réserve de biodiversité d'Anticosti. La séance d'information publique tenue par les membres de votre ministère à Port-Menier le 22 mars dernier a donné lieu à l'expression de certaines préoccupations citoyennes notamment à l'égard de la gouvernance intérimaire et permanente envisagée pour la RBA qui
365 constituera également près de 95 % du territoire du futur site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

 À la lumière de cette expérience, il nous apparaît donc essentiel que la Municipalité ainsi que ses citoyens et citoyennes aient l'occasion de faire part de leur attente et de leur préoccupation en s'exprimant dans le cadre de consultation publique du BAPE. Lors de ces audiences, la Municipalité
370 souhaite également faire état de certains enjeux liés au territoire d'accueil de la RBA.

 Ainsi, bien que nous sommes globalement favorables au projet de désignation de la réserve de biodiversité d'Anticosti, nous estimons nécessaire qu'ait lieu une consultation publique à
375 Port-Menier dans le cadre du projet de désignation de la réserve de biodiversité.

 Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à cette demande, et nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

380 Hélène Boulanger, mairesse. »

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie beaucoup.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, maintenant, j'appellerais Alex Laprise. Bonsoir.

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

M. ALEX LAPRISE :

Bonsoir. Donc, moi, j'ai fait une demande après en avoir discuté avec d'autres personnes qui avaient un peu les mêmes préoccupations; alors, je l'ai envoyée comme telle.

« Suite à la rencontre d'information tenue à Port-Menier le 22 mars, certains points soulevés n'ont pas été répondus de façon satisfaisante, principalement ce qui touche l'implication de la communauté dans la gouvernance.

D'autres Anticostiens et Anticostiennes ont comme moi posé des questions sur cette gouvernance, le fait qu'on retrouve plusieurs ministères et organismes gouvernementaux à certains niveaux de l'organigramme et très peu de voies locales, l'absence de groupes citoyens représentatifs, et cetera.

L'acceptation de cette forme de gouvernance ne me semble pas acquise dans la communauté. »

Ne me semblait pas, en tout cas.

« Une consultation permettra de soulever et de discuter de ces sujets et améliorer le fonctionnement futur.

Donc, je demande au ministère de l'Environnement et au BAPE d'organiser une consultation publique sur le projet d'attribution d'un statut permanent de protection à la réserve de biodiversité d'Anticosti. »

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

M. ALEX LAPRISE :

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, André Desrochers. Monsieur Desrochers, si vous voulez venir nous présenter votre requête. Oui.

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Ça avait été prévu pour demain, mais il n'y a aucun problème. Donc, André Desrochers, je suis à la fois directeur scientifique pour le comité de pilotage de la proposition d'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial et aussi un chercheur à l'Université d'Ottawa depuis plusieurs années sur Anticosti.

Donc :

« Madame, Monsieur, à titre de chercheur ayant des projets de recherche en cours sur la stratigraphie et la paléontologie d'Anticosti, j'aimerais vous faire part d'une demande de consultation publique en lien avec le projet de désignation de la réserve de biodiversité d'Anticosti. Celle-ci a été désignée en décembre 2020 afin d'assurer la protection de la géodiversité et de la biodiversité de l'Île d'Anticosti. Donc, sa création s'inscrit dans le cadre du processus d'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ma demande pour consultation vise à évaluer la possibilité de modifier les limites de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti dans le secteur nord-est d'Anticosti, notamment le long des ruisseaux à la Batterie, Macaire et rivières Schmitt et Prinista. Des recherches qui sont en cours, effectuées depuis quelques années par un doctorant de l'Université de Californie, à Berkeley, Joshua (inaudible), ont récemment mis en évidence l'importance scientifique d'affleurement le long de ces cours d'eau.

Présentement, ces affleurements se trouvent un peu à l'extérieur des limites de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti, et leur protection permettrait de protéger le potentiel scientifique et la géodiversité de ces secteurs.

Donc, il serait pertinent de modifier modestement les limites de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti afin d'inclure ces affleurements d'importance scientifique de calibre international, soit en termes de recherche, des informations supplémentaires évidemment comme des cartes sont soumises si la tenue d'une consultation publique ciblée est jugée appropriée. »

Et je pense que ce sera le cas.

485 Donc, demain, je ferai une présentation, j'aurai des cartes, et on pourra regarder ça ensemble de façon plus détaillée.

LA PRÉSIDENTE :

490 Très bien. Je vous remercie. Alors, la parole est maintenant à l'initiateur du projet, Aude Tremblay, qui présentera le projet durant environ 20 minutes. Et je vous rappelle qu'après cette présentation, nous ferons une pause de 10 minutes pour vous permettre de vous inscrire au registre.

 Alors, Madame Tremblay, la parole est à vous.

495 **Mme AUDE TREMBLAY :**

 Merci. Madame la présidente, Monsieur le Commissaire, bonsoir. Il me fait plaisir d'être avec vous ce soir pour vous présenter le projet de réserve de biodiversité d'Anticosti.

500 Si vous me le permettez, Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier l'intérêt des citoyens résidents de Port-Menier pour le projet; intérêt qui se manifeste ce soir par leur présence parmi nous, qui s'est également manifestée il y a quelques semaines lors d'une séance d'information tenue par le ministère sur le projet.

505 Donc, ce soir, la présentation se fera en deux volets : d'abord, une présentation générale du projet...

LA PRÉSIDENTE :

510 Excusez-moi, Madame Tremblay. Je m'excuse de vous interrompre. Nous, on n'a pas la présentation. Ah, c'est vous qui l'avez? O.K. Désolée, parce que je voyais...

LE COMMISSAIRE :

515 Je l'ai, moi.

520 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah non, je suis désolée, Madame Tremblay.

525 **Mme AUDE TREMBLAY :**

Il n'y a aucun souci. Donc, la présentation en deux volets ce soir : le premier volet portera sur la présentation générale du projet, et le deuxième volet sera plus spécifique à l'aspect gouvernance et gestion dans le contexte où cet aspect-là a suscité de nombreuses questions lors de la séance d'information tenue précédemment, et aussi fait l'objet d'enjeux ciblés ayant mené à la présente commission.

530 Donc, pour la présentation, je céderai la parole à Dominic Boisjoly qui assumera la première partie de la présentation tel que prévu de même que la section plus spécifique sur la gestion de la gouvernance en l'absence de Madame Motard-Côté.

535 Par ailleurs, sur les aspects de gestion, je vous propose que l'on puisse aborder dans une certaine mesure ces aspects-là, mais que si des questions plus poussées étaient posées ce soir, on recommanderait peut-être de les prendre en délibéré pour les aborder demain lorsque Madame Motard-Côté sera présente.

540 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci. Alors, juste pour vous... parce que, là, Madame Tremblay vient de mentionner « demain », donc, nous, on a prévu d'être avec vous tant et si longtemps que le besoin est, et nous avons estimé une autre séance demain après-midi et une séance en soirée demain. Donc, si ce soir, par exemple, on n'a pas fait tout le tour de la question, surtout que, là, avec les conditions météorologiques, certaines personnes n'ont pas pu se joindre à nous, et qu'on a eu quelques difficultés techniques, donc on ne peut pas les avoir avec nous à distance, donc, à ce moment-là, les séances de demain pourraient être intéressantes pour vous, là, pour poser des questions sur certains aspects qui ne pourront pas être couverts ce soir.

550 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

Bonsoir. Ça semble fonctionner.

555 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je vous remercie.

560 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

Alors, merci de nous accueillir pour vous présenter le projet de désignation de la réserve de biodiversité d'Anticosti.

565 Alors, pour certaines personnes présentes dans la salle, il y a des éléments qu'on a déjà présentés, mais on va essayer de mettre l'accent sur les éléments de la cible de consultation.

570 Alors, de quoi on va vous parler aujourd'hui? Principalement de l'historique du projet. Par la suite, on va décrire brièvement les caractéristiques de la réserve de biodiversité sans s'y étendre trop puisqu'on a déjà présenté ces éléments-là à quelques reprises aux résidents, mais on a des présentations de disponibles si jamais on veut aller plus dans le détail au niveau de ces éléments-là.

575 Par la suite, on va regarder le régime des activités, c'est important de revenir sur qu'est-ce qui est possible ou non de faire dans une réserve de biodiversité, et on va regarder les cibles de la consultation, soit les modifications de limites, parce que le ministère propose déjà, là, ce qu'on a fait durant les séances d'information, des modifications de limites, et on va aller beaucoup plus dans le détail au niveau des modalités de gouvernance et de gestion afin de répondre aux préoccupations citoyennes. Puis on va traiter par la suite des prochaines étapes pour l'attribution du statut permanent de réserve de biodiversité.

580 Alors, un historique du projet. En fait, ça fait longtemps qu'on travaille sur le projet de réserve de biodiversité pour Anticosti. Dès 2010, 2015, là, il y a eu des travaux de concertation régionale avec les tables... les conférences régionales des élus qu'ils pilotaient, là, dans différentes régions du Québec, l'identification de territoires pour la création d'aires protégées. Et de ces travaux de concertation régionale là sont ressorties des propositions qui concernaient Anticosti. Je vais vous en parler un peu plus tout à l'heure.

585 Maintenant, suite à ça, il y a eu aussi, là, entretemps, le dépôt de la candidature de l'Île d'Anticosti en vue de son inscription sur la liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada, parce que c'est l'État partie qui doit déposer les candidatures à l'UNESCO, et dans ce cas-

590 ci, l'État partie, c'est le gouvernement fédéral. Donc, le gouvernement fédéral doit se monter une
liste de candidatures qu'il propose à raison d'une candidature par année à l'UNESCO.

595 Et c'est le 20 décembre 2017 qu'Anticosti a été inscrite sur la liste indicative du patrimoine
mondial au Canada. Et donc, dans le cadre de cette inscription-là, le gouvernement s'est engagé à
protéger l'Île d'Anticosti, et c'est le 24 décembre 2020 que la réserve de biodiversité projetée
d'Anticosti a été officiellement créée et que son plan de conservation a été adopté.

600 Et puis, c'est le 24 janvier que la proposition d'inscription a été déposée officiellement au
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Et donc, c'est le statut de réserve de biodiversité
projetée qui faisait office de protection légale pour témoigner de la volonté du gouvernement de
protéger ce territoire.

605 Puis je parle de protection en lien avec l'inscription à l'UNESCO, c'est important, je pense, de
vous présenter cette image-là qui est extraite du document qui permet d'établir une proposition
d'inscription au patrimoine mondial. C'est un document qui est publié par l'Organisation des Nations
Unies pour l'éducation à la science et la culture, l'UNESCO. Et on voit, là, dans ce graphique-là, que
pour démontrer la valeur universelle exceptionnelle d'une proposition d'inscription à l'UNESCO, on
doit avoir trois piliers.

610 Le premier pilier, c'est que le bien doit répondre à un des critères relatifs au patrimoine
mondial; donc, c'est ce qu'on appelle « la valeur universelle exceptionnelle ». Je vais vous en parler
un petit peu tout à l'heure. Le bien doit répondre aux conditions d'intégrité, donc qui est en bon état
somme toute. Et le troisième pilier -- puis c'est ce qui nous concerne particulièrement aujourd'hui --,
le bien doit satisfaire aux prescriptions en matière de protection et de gestion. Donc, la protection du
615 site est un élément, là, essentiel au dépôt d'une proposition d'inscription à l'UNESCO. En fait, c'est
requis.

620 Donc, je vous parlais du premier pilier qui est de démontrer la valeur universelle
exceptionnelle puis que le site doit répondre à un critère de sélection. Dans le cas d'Anticosti, le
critère qui soutient la sélection, c'est le critère 8, puis je vous le lis, là, comme il est précisé dans la
proposition de l'inscription.

*« Anticosti constitue le meilleur laboratoire naturel du monde pour l'étude des fossiles et des
strates sédimentaires issues de la première extinction de masse du vivant à la fin de l'Ordovicien.*

625 *On y retrouve l'une des plus importantes successions stratigraphiques en épaisseur et le*
témoignage fossile le plus complet de la vie marine de l'époque couvrant 10 millions d'années de
l'histoire de la Terre, soit de l'Ordovicien supérieur au Silurien inférieur il y a 447 à 437 millions
d'années. L'abondance, la diversité et l'état de conservation des fossiles sont exceptionnels et
630 *permettent un travail scientifique de classe mondiale. »* Donc, c'est vraiment pour protéger ces
éléments-là que Anticosti, la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti a été créée.

On voit ici, sur la carte plusieurs éléments, puis je pense que c'est important de bien les
situer, parce que, aujourd'hui, la consultation ciblée porte sur la réserve de biodiversité projetée qui,
comme certains intervenants l'ont mentionné auparavant, permet la protection de près de 95 %, là,
635 du bien, le bien qui est le site où on retrouve la valeur universelle exceptionnelle; donc, les fossiles
qui font l'objet de la proposition d'inscription.

Le bien est aussi... on assure sa protection aussi par une zone tampon -- alors le bien qu'on
voit en rouge sur la carte. On assure aussi sa protection avec une zone tampon, ce qui est demandé
640 aussi par l'UNESCO. Et tout ça est protégé par la réserve de biodiversité, mais aussi par des aires
protégées qui étaient existantes avant le projet d'inscription, soit le parc national d'Anticosti et les
réserves écologiques du Grand-Lac-Salé et de la Pointe-Heath qu'on voit, là, en genre de mauve sur
la carte.

645 Donc, c'est une combinaison d'aires protégées qui permet la protection du bien, mais on va
parler aujourd'hui des caractéristiques plus de la réserve de biodiversité d'Anticosti, puis comment
ses limites ont été délimitées, et son régime d'activités, par exemple, a été adapté pour assurer la
protection et le maintien à l'intégrité de ce bien-là.

650 Donc, la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti a une superficie de 1651 kilomètres
carrés. Elle a été délimitée, comme je le mentionnais, spécifiquement pour la protection du bien,
donc pour la protection des fossiles. Et sur Anticosti, il n'y a pas besoin de se promener bien loin, là,
je ne sais pas si vous êtes allé sur la plage aujourd'hui ou voir en bordure un peu, il y en a partout
des fossiles, mais ils sont exposés là où il y a de l'érosion. Donc, où est-ce qu'il y a de l'érosion sur
655 l'Île en bordure? Tout le littoral a été (inaudible) on peut observer des fossiles en bordure, mais aussi
dans le lit des principales rivières, et même la plupart des rivières.

Donc, pour délimiter Anticosti, il y a une bordure qui a été faite pour le pourtour de l'Île, mais
aussi un gradient qui permettait de couper, de faire une coupe transversale des différentes strates

660 géologiques de l'île. Il y a déjà une partie de ces strates-là qui était protégée par le parc national
d'Anticosti, mais on est venus le compléter avec la protection de la rivière Jupiter. Et c'était une
protection qui était déjà envisagée suite aux travaux des conférences régionales des élus, là, les
Tables régionales sur les aires protégées, qui avaient proposé trois projets : le projet du bassin
versant de la Jupiter, de la Pointe-Est et de la Pointe-Ouest.

665
Donc, c'est vraiment en complétant ces trois projets-là d'une bande littorale qu'on est
venus assurer la protection des sites fossilifères les plus importants, mais aussi les plus
représentatifs en termes de géologie et de strates fossilifères.

670 Je parlais de bien, de zone tampon, vu de haut, ça a l'air un peu de ça. On voit ici, là, en
beige, orange, le bien qui correspond dans ce cas-ci, là, à la plateforme littorale jusqu'au haut de
falaise, et à partir du haut de falaise commence la zone tampon d'un kilomètre qui s'étend dans les
terres. Donc, ça, c'est une vue de haut. Si on regarde de côté, là, correspondant à la ligne rouge
qu'on voit là.

675
En bordure de mer, c'est le graphique de gauche, on voit que le bien est délimité par la ligne
des basses eaux et s'étend jusqu'au haut de falaise.

680 Donc, toute cette portion-là, c'est ce que les Anticostiens appellent le *reef*, là, la plateforme
littorale, c'est ce qu'on peut voir à marée basse, il y a beaucoup beaucoup de fossiles dans cette
région-là, et le bien se termine en haut de falaise puis la zone tampon commence un kilomètre
comme ça à l'intérieur des terres.

685 Par contre, en rivière, là c'est plus le lit de la rivière qui correspond au bien, jusqu'au haut de
falaise ou au haut de talus, après ça, il y a une zone tampon d'un kilomètre. Puis dans le cas de la
rivière Jupiter, l'aire protégée, la réserve de biodiversité s'étend encore plus que ça, parce qu'on va
chercher grosso modo le bassin versant de la rivière pour aller chercher des éléments plus relatifs à
la biodiversité qu'à la géodiversité.

690 Maintenant, qu'est-ce qu'on peut faire dans une réserve de biodiversité et qu'est-ce qu'on ne
peut pas faire. En gros, là, les aménagements industriels, que ce soit de l'exploitation forestière, de
l'exploitation minière, gazière, pétrolière ou de l'exploitation électrique, hydroélectrique, sont
interdits. La production commerciale aussi d'énergie est interdite. L'attribution d'un nouveau droit
foncier à des fins personnelles est aussi interdite. La récolte de bois de chauffage est interdite.

695 Il y a des petits astérisques, là, parce que ça pourrait être exceptionnellement permis dans
des sites où il n'est pas possible de s'approvisionner à l'extérieur de la réserve, mais dans le cas
d'Anticosti, il y a des routes qui permettent habituellement de le faire. L'ensemencement aussi
700 d'espèces est interdit, sauf dans des cas très précis, par exemple, pour la réintroduction d'espèces
qui ont été éliminées.

La construction de toute nouvelle infrastructure est sujette à autorisation, donc au cas par
cas pourrait être autorisée si c'est compatible avec les objectifs de conservation. Mais la majorité
des autres activités comme, par exemple, la chasse, la pêche, le piégeage, les activités des
705 pourvoiries, ce qui est particulièrement important dans le contexte anticostien, la cueillette non
mécanisée de produits forestiers non ligneux, la libre circulation en véhicule motorisé, la recherche
et l'éducation, bien sûr est non seulement permise, mais même favorisée, et il en est de même pour
la randonnée et la récréation.

710 Je vous parlais d'adaptation qui avait été faite, là, pour le régime d'activités dans le cas
d'Anticosti. Bien sûr, étant donné la particularité, là, de l'objectif de conservation d'Anticosti, nous
avons rajouté un article, là, au régime des activités visant à réglementer la cueillette de fossiles dans
la réserve de biodiversité.

715 Donc, à moins de détenir une autorisation du ministre, nul ne peut prélever, extraire,
excaver, endommager un fossile dans la réserve de biodiversité projetée.

Par contre, lorsque certaines conditions sont respectées, il est possible de prélever des
fossiles sans obtenir d'autorisation, et ces conditions-là sont que le prélèvement soit réalisé à des
720 fins non commerciales, donc pas pour la revente de fossiles. Les fossiles sont prélevés sur une
surface qui est exposée, donc sont à la surface du sol, donc pas besoin d'excaver pour aller les
chercher. Les fossiles, le prélèvement n'exige pas de moyen mécanique ou l'extraction à l'aide
d'outils, qui se limite à cinq fossiles de moins de 10 centimètres par personne.

725 Puis autre élément, j'ai un petit blanc de mémoire, mais si la souris fonctionne. Et elle ne
fonctionne pas. Oui, elle fonctionne sur cet écran-là. Si je descends celle-là. Ce n'est pas un écran
tactile? Non.

730

LA PRÉSIDENTE :

On voit vos petites flèches, là, on voit la souris se promener.

735

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui, mais elle ne descend pas sur l'autre ici.

740

LA PRÉSIDENTE :

Madame Tremblay?

M. DOMINIC BOISJOLY :

C'est beau. Mais c'était l'essentiel, hein?

745

LA PRÉSIDENTE :

Votre micro fonctionne. Bien, je pense que oui. Est-ce qu'il fonctionne, Monsieur Lemay? Non? Alors, maintenant, votre micro fonctionne, Madame Tremblay.

750

Mme AUDE TREMBLAY :

Donc, Aude Tremblay. Pendant que vous réajustez la présentation, je peux donner un coup de main à Monsieur Boisjoly, là, pour les cinq conditions.

755

Donc, le prélèvement est réalisé à des fins non commerciales, ça a été dit.

M. DOMINIC BOISJOLY :

760

C'est beau. Je l'ai.

Mme AUDE TREMBLAY :

Tu les as?

765 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

Oui.

770 **Mme AUDE TREMBLAY :**

O.K., vas-y.

M. DOMINIC BOISJOLY :

775 « Le prélèvement est réalisé uniquement là où aucune signalisation mise en place - bien oui - par le ministre ne l'interdit. » Donc, partout, sauf si une signalisation dit « Interdit de récolter des fossiles ici. » Oui. Je vais essayer de remettre le...

LA PRÉSIDENTE :

780 Il vous reste environ six, sept minutes. Alors, je sais qu'on arrive, là, peut-être à des éléments très importants, ça fait qu'on pourrait travailler avec vous un peu là-dessus.

M. DOMINIC BOISJOLY :

785 Oui. Là, j'essaie juste de l'agrandir, puis je... oui.

LA PRÉSIDENTE :

790 Monsieur Lemay?

M. ÉRIC LEMAY :

Je ne vois plus affichée la barre des tâches, là.

795 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est vraiment la lumière de notre journée aujourd'hui!

800 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

Non, mais c'est... Non, j'ai inversé les deux. O.K., je le remets ici. Bon.

805 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. DOMINIC BOISJOLY :

810 O.K. Je vais essayer de faire ça plus vite. Donc, ce qu'on propose pour les modifications de limites, donc, on revient, on arrive au site de consultation. En fait, c'est deux secteurs de la plateforme littorale qui avaient été exclus initialement, là, des limites de la réserve, mais que, suite à des discussions avec notre responsable scientifique, là, au comité de pilotage, il a été décidé de réintégrer... d'intégrer à la proposition de réserve de biodiversité. Donc, une zone qui correspond à
815 deux kilomètres carrés environ, qui est située dans les environs de Port-Menier.

Maintenant, la section « Site de consultation, gouvernance et gestion ». Comme on le mentionnait, c'était la section que devait faire ma collègue Jessie Motard-Côté, fait que je vais faire mon possible pour vous l'expliquer, mais peut-être qu'on aura besoin de plus de précision demain
820 pour cette section-là.

Donc, l'organigramme que je vous présente ici, c'est ce qui a été présenté lors de la séance d'information. Ça a engendré, là, beaucoup de questionnements; donc, on va rentrer plus dans le détail un peu sur ce qu'on entendait par cet organigramme-là, cette structure de gouvernance là.
825 Puis on va peut-être le présenter un peu différemment pour expliquer mieux, mieux expliquer le fond de notre pensée.

Un petit historique. La gouvernance et la gestion, ce qu'on propose, ce n'est pas sorti de nulle part, ça vient de recommandation notamment de la Table des partenaires de la candidature de l'Île d'Anticosti qui regroupe une quarantaine d'intervenants qui ont participé à élaborer la proposition d'inscription. Ça, c'est la structure de concertation. Et ils ont émis des recommandations.
830

Il y a trois recommandations qui concernent la gouvernance. Je peux vous en parler brièvement ici, implanter une société de gestion qui serait un organisme gouvernemental, là,

autonome; mettre sur pied des comités consultatifs pour assurer une gestion participative; favoriser une concertation à l'échelle de l'île et développer une vision d'ensemble du site du patrimoine mondial.

Puis ce qui est important de préciser, c'est que cette structure de gouvernance là concerne l'ensemble du site, mais on va se concentrer aujourd'hui beaucoup sur ce qui concerne la réserve de biodiversité projetée.

Donc, la réserve de biodiversité puis les deux grandes réserves, les deux réserves écologiques sont des aires protégées qui sont gérées par le MELCC. Ce qui est proposé, c'est que le volet protection de ces réserves-là, parce que dans différentes activités de gestion, il y a la protection, la mise en valeur, la recherche, que le volet protection demeure au MELCC alors que la société de gestion s'occupe de la mise en valeur et de la recherche. Les autres aspects de la gestion prévus, c'est ça, seraient relégués à la société de gestion.

Cette société de gestion là aurait un conseil d'administration qui serait composé de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, des représentants des communautés innues d'Ekuanitshit et Nutashkuan, la MRC de Minganie et du gouvernement du Québec. C'était une demande faite par les membres de la Table des partenaires. Puis une fondation serait créée pour assurer le financement de cette société de gestion là qui obtiendrait son financement de sources tant publiques que privées.

On avait étudié différentes options pour la société de gestion. On avait étudié l'option d'une société de gestion gouvernementale, comme l'est, par exemple, la Sépaq, mais on devait aussi étudier l'option de l'OSBL, puis c'est finalement l'option de l'OSBL qui a été retenue de par la lourdeur de créer une société de gestion. Ça doit faire l'objet d'une Loi sur les sociétés d'État, et... Oups! Eille, j'ai de la misère avec le (coupure de son) et aussi le délai imparti si on voulait mettre rapidement sur pied une société de gestion, l'OSBL serait plus rapide que la société de gestion.

Donc, un comité de travail avait été mis sur pied avec notamment les gens de la Municipalité, et il avait été déterminé que l'OSBL était la meilleure façon d'y arriver rapidement.

Parlant de rapidement, donc si on revient à l'ensemble du site, on a le MELCC puis la société qui s'occupent de réserve de biodiversité, réserve écologique, mais suite à des premiers échanges qu'on a eus en soumettant une ébauche de proposition d'inscription à Parcs Canada qui

870 est le représentant du gouvernement fédéral pour la proposition d'inscription, bien, il a été proposé
d'avoir une vision de gouvernance de l'ensemble du site plus que juste pour la réserve de
biodiversité alors que les recommandations de la Table des partenaires proposaient vraiment une
structure de gouvernance, mais spécifiquement pour la réserve de biodiversité, parce que ça
représentait 95 % du site.

875 Alors, ce que Parcs Canada nous a dit : « C'est bien, mais il faudrait une structure qui
englobe toutes les aires protégées qui participent à la protection du bien. » C'est pour ça qu'on est
arrivés avec ce qu'on vous présente aujourd'hui, qui a déjà été présenté un peu lors de la séance
d'information.

880 Et donc, un comité de coordination viendrait assurer la coordination entre les différentes
instances qui participent à la gouvernance du parc national, soit le MFFP, la Sépaq Parc et le
MELCC et la future société de gestion. Son rôle est de coordonner la gestion pour l'aspect de la
valeur universelle exceptionnelle, c'est-à-dire des fossiles. Il serait épaulé par un conseil de gestion
885 qui, lui, son rôle, c'est de formuler des avis et d'être un lieu d'échange entre les gestionnaires du site
puis les acteurs du milieu.

Donc, les membres du conseil de gestion, Municipalité de L'Île-d'Anticosti, ça ressemble un
peu au conseil d'administration, mais en plus des comités scientifiques pourraient... des
890 représentants des comités scientifiques, des représentants des groupes communautaires pourraient
être membres du comité de gestion. C'est comme les résidents, les groupes environnementaux, des
groupes citoyens spécifiques. Ça, ce serait aux membres du conseil de gestion de déterminer la
composition de ce conseil de gestion là.

895 Et les ministères, c'est quelque chose qu'on n'avait pas précisé lors de la séance
d'information, ils ne sont pas là en tant que membres votants, si on veut, mais sont là en tant que
personnes-ressources, ils sont là pour apporter leurs connaissances sur qu'est-ce qui est possible
ou non de faire, par exemple, dans un parc, dans une réserve de biodiversité, mais ce n'est pas les
représentants des personnes-ressources des ministères qui vont se prononcer sur l'avis, par
900 exemple, à émettre au gouvernement, aux différents gestionnaires.

LA PRÉSIDENTE :

Excusez, pouvez-vous répéter?

905

M. DOMINIC BOISJOLY :

Les personnes-ressources ne seront pas des membres votants du conseil de gestion...

910

LA PRÉSIDENTE :

O.K. C'est beau.

915

M. DOMINIC BOISJOLY :

... mais seront là pour justement comme personnes-ressources, pour fournir leur expertise, par exemple, qu'est-ce qui est possible ou non de faire au sein des différentes aires protégées.

920

Là, je passe un peu vite, là, étant donné le temps qui est imparti, mais on aura l'occasion de revenir (inaudible)

LA PRÉSIDENTE :

925

Oui, parce que votre temps est écoulé.

M. DOMINIC BOISJOLY :

Il est écoulé. Bon.

930

LA PRÉSIDENTE :

Mais je suis patiente.

935

M. DOMINIC BOISJOLY :

Il me restait un diapo, en fait, à dire, c'est que...

940 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, mais vous avez presque terminé. Oui?

945 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

Oui. Ce que je vous ai présenté jusqu'à maintenant, c'était la gouvernance permanente envisagée. Ça va prendre du temps mettre ça en place, surtout le volet société de gestion, là, OSBL, la fondation, tout ça, fait que, entretemps, ce qui est proposé, c'est d'avoir un comité de coordination qui regrouperait le MFFP, la Sépaq Parc et le MELCC, et que le conseil de gestion, très similaire à ce qu'on a proposé auparavant, serve encore là de plateforme d'échange, émette des avis, mais il n'y aurait pas encore le volet société de gestion. Donc, c'est un peu ce qui change dans le volet intérimaire et le volet permanent de la structure de gouvernance.

950
955 Donc, les prochaines étapes, bien, il est question de modifications de limites, de revoir la gouvernance, donc intégrer les... prendre en compte le rapport de consultation pour possiblement modifier le projet de réserve de biodiversité.

960 Bien sûr, tout ce qui implique révision de limites implique aussi une consultation interministérielle, donc consulter les autres ministères sur la possibilité ou non de réaliser ces différentes modifications de limites là.

965 La gouvernance aussi, parce que la gouvernance, ça implique aussi les autres ministères, et, par la suite, prendre une décision gouvernementale sur la désignation permanente qui tiendrait ça, et l'adoption du règlement qui permettrait de concrétiser son point de la réglementation. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

970 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

975 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, nous allons prendre une pause de 10 minutes et, pendant ce temps-là, vous pouvez aller vous inscrire au registre. Alors, merci, Monsieur Boisjoly. Merci, Madame Tremblay.

980 _____
PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE
985 _____

LA PRÉSIDENTE :

990 Alors, avant d'inviter la première personne, je tiens à préciser, là, qu'au moment des rencontres préparatoires, alors, nous avons tenu des rencontres préparatoires avec l'initiateur du projet, les requérants ainsi que les personnes-ressources pour leur présenter le déroulement des séances, et, également, nous leur avons fait part de certaines demandes de documents.

995 Alors, je vais faire le tour pour savoir quels sont les documents que vous avez déposés. La raison pour laquelle nous allons faire ce tour-là, c'est pour vous aviser, vous, des documents, là, que vous pourrez consulter si vous voulez faire une présentation verbale ou écrire un mémoire.

1000 Donc, si je commence, je vais débiter par l'initiateur. Madame Tremblay, depuis les rencontres préparatoires, avez-vous déposé les documents?

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui. Puis, pour vous énoncer la liste, on va avoir besoin de quelques petites minutes.

1005 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, O.K. Bon. Alors, je vais continuer...

1010 **Mme KATIE GAGNON :**

On n'a pas compris clairement ce qu'elle (inaudible)

1015 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, elle a dit qu'elle va avoir besoin de quelques minutes pour retracer la liste des documents qu'ils ont déposés.

1020 **Mme AUDE TREMBLAY :**

On a fait vite.

LA PRÉSIDENTE :

1025 Ils ont été très vite, ils sont prêts.

Mme AUDE TREMBLAY :

Je vais céder la parole à Monsieur Boisjoly.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Boisjoly, la parole est à vous.

1035 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

Oui, on a déposé le document d'information qu'on avait préparé pour les périodes d'information.

1040 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1045 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

On a déposé un compte-rendu sommaire des périodes d'information. On a déposé aussi une carte de la réserve de biodiversité projetée et des autres aires protégées ainsi que du bien et de la zone tampon; donc ce qui relève, là, de l'inscription à l'UNESCO. Et on a déposé quelque chose d'autre, je ne me souviens plus, donc il manque un élément si je me souviens bien.

1050 **LA PRÉSIDENTE :**

On va voir de notre côté s'il vous manque un document, puis c'est Monsieur Demers qui est l'analyste qui vous est attribué, donc il pourra, là, vous le rappeler, puis on fera l'annonce plus tard.

1055 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

Parfait. Merci.

1060 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Monsieur Boisjoly. Alors, maintenant, du côté de la Municipalité, Monsieur Gravel ou Madame...

1065 **M. MATHIEU GRAVEL :**

Madame Gagnon (inaudible)

1070 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Gagnon.

1075 **Mme KATIE GAGNON :**

Oui. Alors, à votre demande, il y a deux documents qui ont été fournis, donc le rapport complet du Forum du futur qui anciennement était sur le site Web de la Municipalité, il est de retour d'ailleurs, il est en ligne, et un résumé du rapport du Forum du futur, dans le fond, un paragraphe synthèse avec l'extrait de l'énoncé de vision et de mission qui avait été lu lors du forum.

1080 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Madame Gagnon. Oui, Madame Tremblay, vous voulez... Non?

1085 **LE COMMISSAIRE :**

Je voulais juste vous rappeler, à tous les intervenants, de ne pas oublier de vous nommer et de nommer l'organisme que vous représentez avant de prendre la parole, ça va faciliter la sténo.

1090 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors, pour les gens dans le public, nous avons un sténotypiste qui va écouter l'enregistrement audio et il y a un risque d'erreur si la personne ne se nomme pas. Alors, on va être un petit peu fatigant ce soir sur ce point-là, on s'en excuse, mais étant donné qu'il n'y a pas d'enregistrement vidéo, parce que les gens qui devaient venir ne pouvaient pas atterrir aujourd'hui, 1095 peut-être demain, là, ce sera le cas, donc, on travaille différemment ce soir.

Alors, maintenant, je vais me retourner vers Monsieur Thibault du MFFP.

1100 **M. ALAIN THIBAUT :**

Alain Thibault, MFFP. Aucun document n'a été déposé pour notre organisation.

LA PRÉSIDENTE :

1105 Très bien. Merci. Et, maintenant, Madame Gilbert de la Sépaq.

Mme AMÉLIE GILBERT :

1110 Amélie Gilbert, Sépaq. Aucun document non plus de notre côté.

1115 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Alors, on a fait le tour. Maintenant, on va commencer les présentations. Il y a des gens qui se sont inscrits en ligne... Ah, excusez-moi. Madame Tremblay?

1120 **Mme AUDE TREMBLAY :**

Aude Tremblay, MELCC. Pour répondre à votre question de tout à l'heure, le document manquant, c'est le plan de conservation de la réserve de biodiversité qui a été déposé également.

1125 **LA PRÉSIDENTE :**

1130 C'est vrai. Merci beaucoup. Alors, nous allons débiter. Alors, il y a certaines personnes qui se sont inscrites pour faire des présentations ce soir; donc, nous allons les appeler pour que ces personnes puissent faire leur présentation, et ensuite, ceux et celles qui se sont inscrits au registre. Et on vous encourage à venir poser des questions ce soir aux différents experts qui sont là.

La commission, elle aussi, elle a des questions à poser; donc, vous allez nous aider en venant discuter, là, à la table pour poser vos questions. Alors, on vous encourage, là, à aller vous inscrire à l'arrière de la salle.

1135 Donc, j'inviterais Michel Charlebois de la Pourvoirie du Lac Geneviève d'Anticosti.

M. MICHEL CHARLEBOIS :

1140 Bonjour, Madame. Bonjour, Monsieur.

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir, Monsieur.

1145 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

1150

M. MICHEL CHARLEBOIS :

Je vais vous lire, c'est une petite lettre qu'on va vous déposer.

1155

« Je suis le président de la Pourvoirie du Lac Geneviève, du conseil d'administration, qui est un organisme à but non lucratif, fondé en 1982 et appartenant à des membres qui sont des résidents de l'Île d'Anticosti.

1160

Ses activités consistent principalement en l'organisation de forfaits de chasse au cerf de Virginie et de forfaits de villégiature, et a pour mission également de favoriser l'accès et la pratique de diverses activités de plein air sur le territoire sous bail de 1064 kilomètres carrés qu'elle détient auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, lequel inclut le territoire de chasse destiné aux résidents de l'Île d'Anticosti.

1165

Considérant l'implication de la Pourvoirie du Lac Geneviève au niveau local, et le sentiment d'appartenance de ses membres, nous estimons être un organisme qui représente très bien plusieurs intérêts de la communauté, notamment quant à l'utilisation et l'occupation du territoire.

1170

Pour ces raisons, nous estimons légitime de déposer une demande pour que notre organisation puisse faire partie du comité consultatif communautaire qui est appelé à être mis en place dans la future structure de gouvernance.

1175

Nous vous remercions à l'avance de l'attention portée à notre requête. »

Signé « Michel Charlebois, président de la pourvoirie ».

1180

J'ai aussi quelques commentaires à faire concernant la bataille que l'on mène contre le MFFP pour partager notre territoire. Plus ça va, plus notre territoire rapetisse en considérant la forêt présente. Il y a une demande qu'on fait depuis plusieurs années, ce serait d'inventorier les aires de confinement du cerf de Virginie l'hiver pour éviter les coupes dans ces endroits-là.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, vous parlez des coupes forestières qui ont lieu sur le territoire de la...

1185 **M. MICHEL CHARLEBOIS :**

Les coupes forestières dans les endroits qui sont les quartiers d'hiver des chevreuils l'hiver.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. MICHEL CHARLEBOIS :

1195 Parce que c'est les derniers endroits qui restent, là, où ils peuvent se réfugier dans la saison froide. Le reste du temps, il y a une grande partie du territoire qui a été coupée, il leur reste beaucoup moins d'espace maintenant. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

1200 O.K. Je vous remercie, Monsieur Charlebois. Est-ce que vous avez des questions pour Monsieur Charlebois?

LE COMMISSAIRE :

1205 Oui. Vous parlez d'un inventaire des aires de confinement, là, vous aimeriez que cet inventaire-là soit réalisé. Est-ce qu'il y a déjà un inventaire qui a été fait? Puis, si oui, est-ce qu'il date de déjà plusieurs années ou c'est quelque chose qui n'a jamais été fait, là, sur votre territoire?

1210 **M. MICHEL CHARLEBOIS :**

1215 On m'a dit que ça avait été fait il y a longtemps, et on considérait que toute l'Île était une aire de confinement. Mais, par contre, maintenant, avec tout ce qu'il y a eu comme coupe forestière, il y a des secteurs qui ne sont plus des aires de confinement. Ce n'est plus des endroits habitables l'hiver, et là, les chevreuils se concentrent dans des endroits où la forêt est mature. Ces endroits-là, faudrait les inventorier et leur donner la protection que toutes les autres aires de confinement du Québec ont. C'est tout.

1220 **LE COMMISSAIRE :**

Puis j'ai une autre question, là. Concernant le territoire, vous avez mentionné que d'année en année, le territoire rapetissait, est-ce que vous pouvez préciser ce que vous voulez dire par un territoire qui rapetisse?

1225 **M. MICHEL CHARLEBOIS :**

Bien, c'est le nombre de mètres cubes qui est octroyé aux compagnies forestières, et 40 % du temps sur notre territoire, qui a juste, comment je pourrais dire, 29 % du territoire de l'Île d'Anticosti. C'est probablement, parce que c'est là que le bois est le plus beau, la matière ligneuse, mais aussi, c'est toujours à la même place, on commence à se sentir serrés un peu, là.

1230 Et, aussi, laissez-moi vous dire que, en 2006, il y a eu un inventaire du cheptel de chevreuil qui estimait à peu près à 166 000 chevreuils sur l'Île, et le dernier en 2018 indique 37 000; donc, il y a eu un impact. Puis cet impact-là, c'est peut-être un cumulatif des insectes qui ont détruit une partie de la forêt, les chablis, le vent, la neige, les gros hivers, comme on a cette année, qui font en sorte que le chevreuil a beaucoup diminué. Mais c'est parce qu'il y a trop de cumulatifs, là, qui font que ça a un impact sur le chevreuil.

1235 **LE COMMISSAIRE :**

1240 Puis pour bien comprendre, là, comment le chevreuil réussit à occuper le territoire, s'approprier le territoire, si on peut dire, là, vous parlez d'aire de confinement comme des refuges en hiver, mais là, vous parlez aussi de l'alimentation qui diminue, puis est-ce que vous faites un lien avec les coupes forestières? Est-ce que c'est un des éléments... Comme là, vous parlez de 40 % de coupes forestières, est-ce que c'est dans ce territoire-là spécifiquement qu'il y avait des aires de confinement (inaudible)?

1245 **M. MICHEL CHARLEBOIS :**

1250 Je ne peux pas vous le dire si c'était beaucoup là, mais ce que je peux vous dire, c'est que, il y a eu une baisse du cheptel de chevreuil, une baisse vraiment drastique, et on considère que les coupes forestières ont un impact sur ça.

1255

LE COMMISSAIRE :

Je comprends. Puis j'ai une autre question, là. Vous parlez du territoire qui est pourvoirie puis qui comprend également le territoire de chasse des résidents. Comment se partagent ces deux territoires-là? Puis est-ce que la réalité que vous avez exprimée, là, par rapport aux coupes forestières, est-ce que c'est autant dans le territoire des résidents que dans le territoire de la pourvoirie?

1260

M. MICHEL CHARLEBOIS :

Oui, c'est autant sur les deux territoires, ils sont tous les deux sollicités beaucoup par les forestières.

1265

LE COMMISSAIRE :

O.K.

1270

M. MICHEL CHARLEBOIS :

Le territoire des résidents est géré par un comité qu'on appelle le comité aviseur, chapeauté par la pourvoirie.

1275

LE COMMISSAIRE :

O.K. Puis c'est partagé comment ce territoire-là? À peu près 50 %, 50...

1280

M. MICHEL CHARLEBOIS :

Non, c'est un peu moins. C'est peut-être 40/60, là.

LE COMMISSAIRE :

1285

O.K. 40 pour les résidents.

1290 **M. MICHEL CHARLEBOIS :**

Pour les résidents, et 60 pour la pourvoirie.

1295 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Puis quand on pense à la réserve de biodiversité qui... les limites, comment elles vont intervenir avec les activités que vous menez dans la pourvoirie?

1300 **M. MICHEL CHARLEBOIS :**

On pourrait juste s'impliquer dans les décisions que les différents comités auront à suggérer ou à prendre.

1305 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait.

M. MICHEL CHARLEBOIS :

1310 On veut juste... Étant donné qu'on représente une partie des résidents, bien, on pense que, on serait un bon interlocuteur, là, dans ça.

LE COMMISSAIRE :

1315 Puis, par le passé, quand il y a eu des consultations, quand il y a eu des démarches qui ont été faites, est-ce que vous avez participé à ces démarches-là de consultation? Est-ce que vous avez été impliqué, là, autant au niveau du Lac Geneviève que peut-être les autres pourvoyeurs, là? Je ne sais pas si vous pouvez nous informer là-dessus.

1320 **M. MICHEL CHARLEBOIS :**

Oui, oui. On avait même créé à un moment donné la Table du chevreuil qu'on appelait, qui regroupait la Municipalité et tous les pourvoyeurs pour prendre des décisions, faire des suggestions au MFFP, au ministère, au Service de la faune aussi.

1325 **LE COMMISSAIRE :**

Puis est-ce que vous considérez que ces propositions-là étaient intégrées au fur et à mesure de l'avancement des démarches?

1330 **M. MICHEL CHARLEBOIS :**

Pas toujours.

LA PRÉSIDENTE :

1335

Je vais revenir. Vous faites une demande ce soir, là, de siéger sur le comité communautaire, là.

M. MICHEL CHARLEBOIS :

1340

Hum-hum.

LA PRÉSIDENTE :

1345

Vous avez mentionné, là, que vous êtes quand même représentatif, là, de la communauté de l'Île d'Anticosti. Pouvez-vous être plus précis par rapport à quelle serait votre contribution à ce comité-là? Je vous en pose une, hein?

M. MICHEL CHARLEBOIS :

1350

Ça dépend...

LA PRÉSIDENTE :

1355

Je comprends, là, qu'en tant que pourvoyeur, vous avez une certaine connaissance du territoire, mais plus spécifiquement par rapport à la réserve elle-même de biodiversité, par rapport à des objectifs de conservation, est-ce que vous voyez avec les membres, là, que... parce que vous

1360 dites que vous représentez, là, est-ce que vous voyez un certain apport à ce comité-là? Comment vous la voyez, votre contribution?

M. MICHEL CHARLEBOIS :

1365 Bien, sur l'utilisation. Je vois ça, bien, une implication au niveau de l'utilisation de l'aire protégée.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Parfait.

1370 **M. MICHEL CHARLEBOIS :**

Pour les résidents. Par nous, par les représentants des résidents.

1375 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Très bien. Je voulais juste avoir cette petite précision-là. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Charlebois, pour votre présentation.

1380 **M. MICHEL CHARLEBOIS :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1385 Je vous souhaite une belle soirée. Puis si vous avez des questions pendant que vous êtes là, n'hésitez pas, vous pouvez aller vous inscrire au registre, là, puis poser...

M. MICHEL CHARLEBOIS :

1390 Je vous la laisse où?

LA PRÉSIDENTE :

... des questions plus spécifiques. Vous allez la remettre en arrière à Madame Anne-Marie Gagné.

M. MICHEL CHARLEBOIS :

Parfait. Merci.

LE COMMISSAIRE :

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

Puis elle va être déposée par après dans notre site Web et dans le centre de documentation.

M. MICHEL CHARLEBOIS :

Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Pas d'applaudissements, s'il vous plaît, je suis désolée. On reste calme, on reste serein. Oui, je suis désolée, on ne peut pas permettre ce genre de manifestation là. Je sais que vous êtes tous uniformes ici, mais dans d'autres communautés, ce n'est peut-être pas le cas. Alors, à ce moment-là, pour garder un débat serein ou des conversations sereines, là, on essaie de rester un peu plus neutre.

Alors, Madame la Mairesse, Madame Hélène Boulanger, si vous voulez bien venir faire votre présentation. Et Madame Boulanger sera accompagnée de Monsieur Gravel.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

Alors, je veux reprendre les mots de Madame Tremblay tout à l'heure, là, puis prendre un instant pour remercier toutes les personnes qui se sont déplacées ce soir, et merci pour votre

1430 implication. C'est un peu drôle de le dire de dos, parce que je m'adresse à vous, mais c'est
particulier aussi que je veuille remercier l'ensemble de ceux qui sont derrière moi -- je vais
gesticuler -- et pour le temps que vous accordez à ce dossier.

1435 *« Alors, comme vous le savez, la Municipalité se prépare maintenant à l'évaluation de la
candidature qui a été déposée le 24 janvier 2022 et à la mise en œuvre de ce grand projet. Le
contexte d'inscription à l'UNESCO apporte son lot d'opportunités, mais aussi d'exigences et de
responsabilités. Cette réserve de biodiversité sera sous les projecteurs, ce sera une vitrine
importante pour le Québec et un projet majeur pour l'avenir d'Anticosti. »*

1440 *La consultation d'aujourd'hui est une occasion précieuse d'expression à la fois pour les
citoyens et citoyennes d'Anticosti, et pour la Municipalité. Les membres du conseil sont présentes et
seront très actives à tous les propos exprimés pendant cette consultation. La Municipalité de L'Île-
d'Anticosti souhaite aujourd'hui faire part de ses recommandations concernant la gouvernance et la
gestion de la réserve de biodiversité. »*

1445 « Réserve de biodiversité », je crois que je le dis 64 fois. C'est vraiment...

LA PRÉSIDENTE :

1450 Inquiétez-vous pas, moi aussi, j'ai mes petits mots...

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

C'est bien, on va... ça rentre bien.

1455 *« On va aussi proposer une demande de modification aux limites territoriales de la réserve
de biodiversité. On va faire part de ses préoccupations et recommandations concernant le milieu
d'accueil de la réserve de biodiversité. Alors, tout d'abord, rappelons que la Municipalité de L'Île-
d'Anticosti appuie le projet de création de la réserve de biodiversité. »*

1460 C'est important de le mentionner dès le départ, cet appui-là.

*« Cette réserve de biodiversité se trouve au cœur du site proposé par le patrimoine mondial,
elle correspond à près de 95 % du territoire proposé. Il est primordial d'assurer une protection, une*

gestion et une mise en valeur à la hauteur de la valeur exceptionnelle de ce territoire. La
Municipalité appuie la structure générale de gouvernance proposée pour la réserve de biodiversité.

En effet, le contexte d'inscription au patrimoine mondial a donné lieu à la création d'un mode
de gouvernance et de gestion spécifique pour la réserve. L'objectif de cette structure est de
répondre à la fois aux exigences de l'UNESCO pour les sites du patrimoine mondial en matière de
gestion, de protection et de gouvernance ainsi qu'aux demandes de cogestion et de participation
accrue des populations locales.

La structure présentée est issue des travaux auxquels la Municipalité a participé. La
Municipalité de L'Île-d'Anticosti tient à souligner le travail réalisé par le MELCC et ses partenaires
pour la création d'un modèle adapté pour la gestion et la gouvernance pour la réserve et le futur site
d'Anticosti. La Municipalité a entendu les préoccupations de sa communauté sur la faible
représentation du milieu local dans la gouvernance de la réserve et recommande que le MELCC
améliore la représentation d'Anticosti au conseil de gestion.

La Municipalité recommande aussi que le MELCC mette rapidement en œuvre les éléments
de la gestion participative de la gouvernance, soit le comité de gestion et le comité communautaire.
La Municipalité souligne l'urgence que soient rédigées par le MELCC les assises et les règles de
fonctionnement du conseil de gestion et du comité communautaire. Cette étape est essentielle afin
de répondre aux préoccupations soulevées par la population locale et obtenir son adhésion.

Compte tenu de l'intention du MELCC de créer un organisme de gestion conjointe
multipartenaire, un OBNL, pour optimiser la structure de gouvernance pour la réserve de biodiversité
et les réserves écologiques, la Municipalité recommande que soit mis sur pied un groupe de travail
pour la création de l'OBNL. La formation de ce groupe de travail a été demandée à maintes reprises
par la Municipalité et la Table UNESCO-Anticosti par des recommandations qui ont été (coupure de
son) en juin 2020 et en janvier 2021.

Finalement, compte tenu de l'ampleur du projet, il est urgent que le MELCC se donne les
moyens d'assumer la mise en œuvre de la réserve de biodiversité et du futur site du patrimoine
mondial. Une ressource doit rapidement être dédiée entièrement à cette tâche afin d'assumer la
coordination générale, la planification et la mise en œuvre de la réserve. La Municipalité
recommande que soit embauchée dans les délais les plus courts une personne à la Direction
générale et une adjointe pour la réserve de biodiversité d'Anticosti. »

1500 Pour ce qui est de la deuxième partie, je vais demander à Monsieur Mathieu Gravel, le directeur général, de faire la présentation.

M. MATHIEU GRAVEL :

1505 Merci à Madame Boulanger. Donc, ma partie à moi, on va parler de la demande de modification aux limites de la réserve de biodiversité.

1510 *« Donc, un peu en introduction pour mettre en contexte, notre Municipalité demande une révision des limites de la réserve de biodiversité afin de modifier certaines zones d'exclusion actuelles dans le secteur ouest de l'île. Ce secteur est le seul territoire libre de droits d'exploitation exclusif qui représente environ 93 kilomètres carrés, et la Municipalité possède déjà des infrastructures ou des terrains de villégiature.*

1515 *La Municipalité est actuellement soutenue par... Il faut savoir que la Municipalité est actuellement soutenue par le ministère du Tourisme et Tourisme Côte-Nord afin de produire un plan de développement d'un projet écotouristique à être déployé justement dans le secteur ouest de l'île d'Anticosti. C'est en train de se faire.*

1520 *L'objectif de notre demande de modification des limites de la réserve est donc de préciser ces limites-là et de ces quelques secteurs -- que je vais vous parler dans quelques secondes -- où se concentrerait le développement écotouristique à plus long terme.*

1525 *Donc, le total des superficies de notre demande de modification représente environ 1 kilomètre carré; donc, ce n'est pas grand-chose. Donc, on parle du secteur de L'Anse-aux-Fraises principalement de .45 kilomètre carré, et le secteur de Pointe-Ouest de .2 kilomètre carré, secteur de Baie-Sainte-Claire à .36 kilomètre carré, le Lac du Ruisseau à .05 kilomètre carré, le secteur du Lac Plantain à .025 kilomètre carré. Donc, si on fait un petit calcul rapide, ça donne à peu près 1 kilomètre carré de superficie que l'on souhaite exclure de la zone de la réserve de biodiversité.*

1530 *Pour argumenter, dans le fond, pour expliquer un petit peu et justifier ces demandes-là, dans le fond, ces zones d'exclusion là ne touchent pas directement et n'empiètent pas sur le bien proposé, on parle donc... (coupure de son) à modifier des zones, des secteurs d'exclusion déjà existants qui sont déjà ou ont déjà eu une vocation récréotouristique ou de villégiature.*

1535 Ces zones-là visent à prévoir un développement dans les secteurs plus boisés en retrait des berges pour notamment éviter de surcharger visuellement les paysages culturels ou les sites que nous souhaitons justement mettre en valeur.

1540 Ces modifications-là pourraient s'ajouter, dans le fond, en mode compensatoire, donc, et avoir un impact quasi nul sur le total de la superficie de la réserve de biodiversité. Donc, dans le fond, c'est que présentement, ces secteurs-là qui ont été exclus dans la première... on va dire dans la réserve projetée, bien, il y aurait moyen de juste modifier un petit peu pour arriver, dans le fond, à une superficie nulle, pour que la réserve ne perde pas de kilomètres.

1545 Donc, en résumé, la proposition de la Municipalité est perfectible, et les limites définitives pourraient faire l'objet d'un redécoupage plus fin en concertation avec les ressources professionnelles des ministères concernés.

Et voilà pour la partie des modifications à la zone d'exclusion.

1550 La troisième partie concerne les enjeux du milieu d'accueil de la réserve de biodiversité d'Anticosti. Donc, pour mettre un petit peu en contexte, l'administration municipale et les membres de la communauté anticostienne sont actuellement soumis à des défis structuraux majeurs du fait de sa petite taille et de ses ressources limitées, les enjeux sont préoccupants et nous devons nous en soucier pour s'assurer que tout projet de développement d'Anticosti se réalise dans les meilleures conditions possibles, incluant la création d'une réserve de biodiversité.

1560 Donc, sans dresser une liste exhaustive, on pense notamment à des enjeux de transport et d'accessibilité. On a eu, je pense, une bonne démonstration hier puis aujourd'hui. Les enjeux d'hébergement dont une pénurie de logements pour les résidents, les travailleurs, aussi les visiteurs, évidemment, les touristes, des enjeux concernant nos infrastructures publiques collectives, des enjeux concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme; donc, de sécurité civile, de sécurité publique, de santé publique et de communication, et cetera. C'est des grandes catégories de préoccupation, mais qui sont quand même importantes.

1565 À cette fin-là, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti recommande que soit réalisée une évaluation des impacts; donc, une analyse des répercussions et des avantages de la création de la réserve de biodiversité sur les territoires de la Municipalité et du milieu d'accueil, donc au niveau local et même régional, et propose que le résultat de cet exercice mène à des recommandations et à des pistes de solution.

1570 *Vu les enjeux structuraux immédiats auxquels doit faire face le milieu d'accueil, il est impératif d'améliorer l'efficience et l'efficacité de l'ensemble des acteurs gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre de la réserve de biodiversité d'Anticosti et du site patrimonial mondial. La Municipalité de L'Île-d'Anticosti recommande donc que le gouvernement se dote d'une stratégie interministérielle pour analyser, planifier et coordonner l'ensemble de l'action gouvernementale sur le territoire d'Anticosti. »*

1575 Et c'est maintenant la conclusion.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

1580 *« Si on peut résumer en disant que donc, on appuie la création de la réserve de biodiversité, qu'il est inévitable de mettre en œuvre la gouvernance participative, le conseil de gestion, comité communautaire et de faire une place à Anticosti. Il est temps de travailler à créer l'OBNL. Il est impératif de se donner les moyens pour ce projet, une direction générale pour la coordination.*

1585 *En conclusion, il est essentiel de ne pas oublier le milieu d'accueil. Le projet est exceptionnel et demande une concertation interministérielle pour identifier des défis et y répondre avec une institution gouvernementale concertée sur les territoires. Tout comme la Municipalité, les Anticostiens et Anticostiennes répondent présents et souhaitent être impliqués dans la construction de ce qui structurera l'avenir de l'Île. »*

1590 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1595 Je vous remercie, Madame Boulanger. Je suis convaincue que nous avons quelques questions à vous poser.

1600 D'abord, pourriez-vous préciser vraiment, là, et vos projets récréotouristiques... écotouristiques, pardon, le terme que vous avez utilisé, c'est quoi votre vision par rapport à ces projets-là? Là, vous avez parlé d'une exclusion de certaines limites, puis on va revenir à la compensation, là, que vous proposez. Mais c'est quoi cette vision de projet écotouristique?

M. MATHIEU GRAVEL :

Dans le fond, c'est des projets qui sont déjà sur la table maintenant, et dans des zones qui sont (coupure de son) comme des... on parle de Pointe-Ouest notamment, qui sont déjà exploitées ou que la Municipalité est déjà propriétaire.

LA PRÉSIDENTE :

Juste rapprocher votre micro.

M. MATHIEU GRAVEL :

Oui. Je m'excuse. Et c'est Mathieu Gravel de la Municipalité qui parle. Pour Madame à Québec.

LA PRÉSIDENTE :

On vous entend.

M. MATHIEU GRAVEL :

Et comme je le précisais, c'est que la Municipalité, depuis quelques mois, quelques années, dans le fond, est à réfléchir à se doter d'un plan de développement pour ce secteur-là écotouristique. Donc, les projets comme tels ne sont pas précis et précisés encore. Donc, il y a des usages qui sont possibles, et ce qu'on propose ou ce qu'on souhaite, c'est faire cette réflexion-là, avoir un peu le temps de faire cette réflexion-là, si on veut, pour bien identifier et pour que les modifications qu'on propose puissent permettre justement le développement, là, donc, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous parlez de développement d'infrastructures?

M. MATHIEU GRAVEL :

D'infrastructures, notamment d'hébergement touristique principalement effectivement, là. Donc, tous les usages qui sont possibles sans exclusion évidemment, on ne se préoccupe pas de ça, mais c'est surtout que le seul territoire possible pour développer ce genre d'hébergement là, puis de projet, pour les Anticostiens, c'est le territoire de l'ouest. Donc, voilà. Donc, on parle de... Puis le futur, c'est dans quelques années, il y a un futur proche, puis il y a un futur très loin aussi; donc, dans 15 ans, la réserve va être encore là, dans 20 ans aussi, donc, c'est pour essayer de faire en sorte de se donner une vision un petit peu plus long terme.

LA PRÉSIDENTE :

J'ai une demande, mais avant d'arriver à la demande, les activités qui pourraient avoir lieu en lien avec cette vision écotouristique là, quelles sont-elles?

M. MATHIEU GRAVEL :

Les activités, vous voulez dire...

LA PRÉSIDENTE :

Les activités qui pourraient avoir lieu sur ces terrains-là, j'imagine, bon, est-ce que c'est de la villégiature? Est-ce que c'est... voyons, je perds mes mots, moi aussi, ce soir, désolée. Si ce n'est pas de la pêche, si ce n'est pas de la chasse, c'est?

M. MATHIEU GRAVEL :

C'est...

LA PRÉSIDENTE :

Non, ce n'est pas de la villégiature...

M. MATHIEU GRAVEL :

Du récréo...

LA PRÉSIDENTE :

C'est du récréatif...

M. MATHIEU GRAVEL :

Récréatif, touristique...

LA PRÉSIDENTE :

... familial, quelque chose comme ça?

M. MATHIEU GRAVEL :

Exactement. Donc, la randonnée pédestre, entre autres, il y a tout un réseau de sentiers pédestres qui est déjà existant et qui est en développement également. C'est un territoire qui n'est pas vierge, mais qui... justement, on a eu, la Municipalité a obtenu un exercice de réflexion avec des personnes vraiment... des personnages importants au niveau du tourisme au Québec en septembre 2021.

Donc, on a un rapport que peut-être on pourrait soumettre à la commission, qui a mené à une position du conseil municipal sur sa volonté de développer le secteur ouest et d'un peu prendre en charge, si on veut, ce développement-là, mais en le faisant de la bonne façon. Mais, pour bien le faire, bien, il faut... sur le territoire en question, bien, il faut avoir les possibilités maintenant et à un petit peu plus long terme, parce que tout ne se fera pas évidemment dans un court laps de temps, donc, c'est pour prévoir ça.

Donc, c'est difficile pour nous de tracer les contours précis, même si, comme je dis, on va vous faire une proposition, mais, essentiellement, c'est ça, c'est du récréotouristique. Mais pour ce qui est de l'exclusion, c'est pour être capable de faire du développement d'hébergement et puis de tout concept qui pourrait être...

LA PRÉSIDENTE :

Parce que les territoires qui sont présentement exclus ne sont pas suffisamment d'une superficie suffisante.

M. MATHIEU GRAVEL :

Exactement, puis on pourra vous le démontrer. C'est que, en plus, ce qui est exclu présentement, bien, on est un peu justement proche du bien ou dans des paysages qu'on souhaite préserver. On pense à L'Anse-aux-Fraises entre autres, donc, on veut reculer un petit peu les terrains qui appartiennent déjà à la Municipalité, pour les reculer un petit peu pour ne pas qu'on passe devant dans le chemin quand on va à L'Anse-aux-Fraises et, mettons, au Cap de la Vache-Qui-Pisse qui sera un des sites d'observation des fossiles, par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous nous avez parlé d'un document.

M. MATHIEU GRAVEL :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on vous demanderait de nous le déposer. Et, deuxièmement, avez-vous une carte qui pourrait bien illustrer ces secteurs-là...

M. MATHIEU GRAVEL :

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

... et de vos demandes?

M. MATHIEU GRAVEL :

Je les ai sur mon ordinateur. On ne pensait pas qu'on avait le temps de vous faire la grosse démonstration de ça ce soir, mais, bon, je les ai là à quelques clics près, là, pour vous montrer un petit peu à quoi ça ressemble.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, juste nous le déposer, ce serait grandement apprécié. Vous avez parlé de compensation... Mais à moins peut-être que tu veux poursuivre? Vous avez parlé de compensation, donc, ça serait les territoires de la Municipalité que vous offriez en compensation?

M. MATHIEU GRAVEL :

Pas tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Non?

M. MATHIEU GRAVEL :

En fait, c'est que lors de la... quand on a tracé les premières limites de la réserve, il y avait déjà des territoires d'exclusion qui avaient été tracés un peu plus largement que les lots qui étaient effectivement de propriétés privées. Essentiellement, c'est la Municipalité, ce n'est pas privé les lots; donc, il y avait déjà un tracé un petit peu plus large.

Dans le fond, c'est que pour certains de ces secteurs-là, bien, on peut redéfinir ça un petit peu mieux pour mieux orienter, dans le fond, comme je vous disais, le territoire pour que les usages dont on parlait tout à l'heure puissent être plus aisés, si on veut.

Donc, comme je vous dis, essentiellement dans un exercice de redécoupage, là, à même les superficies qui existaient déjà, on pourrait satisfaire les besoins de la Municipalité.

LA PRÉSIDENTE :

Puis, juste pour bien comprendre, les terrains, là, que vous mentionnez, je pense que c'est un petit peu ce qu'on a vu sur la carte tantôt, là, que vous avez, il y avait des petites zones d'exclusion -- donc, je m'adresse au ministère --, ils sont éloignés du bien, là. Est-ce qu'ils sont dans la zone tampon?

M. MATHIEU GRAVEL :

C'est dans la zone tampon, effectivement. En fait, dans le fond, tout le secteur ouest fait partie de la réserve de biodiversité. La zone tampon d'un kilomètre, effectivement, là, ça représente ça, les terrains sont déjà là, nous, on veut s'éloigner, on reste dans la zone tampon, mais on veut s'éloigner du littoral, si on veut, là.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. MATHIEU GRAVEL :

L'esprit de ce qu'on fait (inaudible)

LE COMMISSAIRE :

Actuellement, les terrains que vous visez, là, vous avez parlé de quelques kilomètres carrés ici et là, des fractions, en fait, de kilomètres carrés ici et là. Ces terrains-là, c'est quoi la tenure actuellement, propriété... Est-ce que vous avez déjà fait des démarches dans un sens d'aller vers une façon d'acquérir ces terrains-là? De les développer d'une certaine façon? Est-ce que la réflexion est entamée finalement? Puis dans quel sens vous voulez...

M. MATHIEU GRAVEL :

La réflexion est entamée comme je vous disais, mais depuis peu, et puis les experts, on est supposés d'avoir des experts qui viennent cet été justement pour venir regarder, se positionner, puis être capables de voir qu'est-ce qui serait intéressant. Donc, c'est vraiment des... j'ai eu peur que

1815 mon ordinateur meure. C'est vraiment des fractions de... même ce qu'on propose, c'est ce qu'on dit
un petit peu là-dedans, même ce qu'on propose comme découpage, peut-être que ça pourrait être
encore plus petit que ça.

1820 Dans le fond, ces analyses-là n'ont pas été faites; donc, au départ, ça a été découpé
grossièrement, puis là, maintenant, faut le faire comme il faut, mais ce qu'on se rend compte, c'est
que là où ça serait peut-être plus intéressant ou plus... et pour au bénéfice de la vue, là, V-U-E, ce
serait peut-être avantageux qu'on le fasse de la façon dont on le propose, là.

LE COMMISSAIRE :

1825 Parce que, là, actuellement, ces terrains-là appartiennent à qui?

M. MATHIEU GRAVEL :

1830 C'est des territoires publics essentiellement. C'est les territoires, c'est la Couronne.

LE COMMISSAIRE :

Puis il y aurait le potentiel de développer des projets de l'envergure que vous voulez...

1835 **M. MATHIEU GRAVEL :**

Exactement.

LE COMMISSAIRE :

1840 ... sur ces territoires-là?

M. MATHIEU GRAVEL :

1845 Exactement. De façon contiguë à des terrains qui nous appartiennent déjà. Donc à des
secteurs qui nous appartiennent déjà. Donc, c'est juste de (inaudible)

LE COMMISSAIRE :

Donc, ce que je comprends, c'est que les terrains qui vous appartiennent déjà dans les secteurs que vous avez ciblés, L'Anse-aux-Fraises, Pointe-Ouest, Baie-Sainte-Claire, et cetera, ce n'est pas suffisant pour les besoins de la Municipalité à moyen, long terme.

M. MATHIEU GRAVEL :

Soit que ce n'est pas suffisant ou soit que, on veut carrément déplacer ce qui nous appartient déjà justement pour préserver, comme je vous disais... (inaudible) Par exemple, à L'Anse-aux-Fraises, les terrains qui nous appartiennent déjà dans la plaine, on les mettrait un petit peu plus loin, plus éloignés, donc sur le cap, là... Ce n'est pas un cap, mais en retrait un petit peu pour que ça soit plus respectueux, si on veut, de la vue, puis du territoire justement.

LE COMMISSAIRE :

Puis, selon vous, quels pourraient être les effets ou les répercussions de ces modifications-là sur l'inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO?

M. MATHIEU GRAVEL :

Je pense que la Municipalité est très très impliquée puis a travaillé très fort et très ardemment à cette proposition-là. Je ne pense pas qu'on ferait une proposition qui pourrait aller à l'encontre ou qui pourrait menacer de quelque façon la demande à l'UNESCO. Évidemment, notre comité, Monsieur Desrochers, est passé sur la proposition, les gens aussi. Puis on est ouverts évidemment, après ce qu'on disait, à regarder tout ça de façon précise avec les experts du ministère.

Comme je vous disais, nos ressources sont limitées à la Municipalité, on n'a pas de... au niveau de la géomatique et tout ça; donc, il y aurait lieu de refaire ce travail-là avec les gens qui ont les compétences et de voir... Puis sans être... dire en mode négociation, c'est une proposition d'ouvrir un nouveau dialogue, puis revoir les choses de façon un petit peu plus précise tout simplement.

Donc, c'est comme je vous dis, il y a un très faible impact, là, au niveau de la quantité du territoire, puis, en plus, si on enlève d'autres, donc, ça pourrait se faire à superficie nulle.

LE COMMISSAIRE :

Puis, si vous me permettez, je vais juste me tourner vers le ministère de l'Environnement. Vous avez présenté, là, dans votre présentation au tout départ des petits carrés jaunes, là, qui étaient dans une des diapositives, là, que vous avez présentés, vous aviez une ligne rouge qui vous menait éventuellement vers le schéma, là. Je pense que vous visualisez bien de quelles diapositives je parle.

M. MATHIEU GRAVEL :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Les petits carrés jaunes comme ça, est-ce qu'il y en a d'autres tout au pourtour? Parce que, pour moi, c'est une des premières fois que je les voyais présentés de cette façon-là.

Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur ce que sont ces petits carrés jaunes là, s'il y en a d'autres, où ils sont localisés? Est-ce qu'on pourrait avoir une meilleure précision sur ces délimitations-là qui sont évidemment à une échelle plus fine, là, on a vu vraiment un zoom assez proche sur ces territoires-là. Je ne sais pas si vous pouvez nous éclairer là-dessus.

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui. Je vais céder la parole à Dominic Boisjoly.

M. DOMINIC BOISJOLY :

Merci. Oui, les carrés jaunes que vous avez vus correspondent effectivement à des exclusions de la réserve de biodiversité. Ils se situent tous dans la zone tampon effectivement, là, et

1920 non dans le bien. Dans la grande majorité, ces exclusions-là correspondent à des terres privées, surtout dans la Pointe-Ouest. Par contre, dans l'ensemble du territoire, il y a aussi des exclusions pour des secteurs à plus fort potentiel de développement, notamment suite à des discussions avec la Société des établissements de plein air du Québec, qui ont demandé l'exclusion de certains secteurs où il y avait un fort potentiel de développement.

1925 Dans le cas de la Pointe-Ouest, il y a des exclusions en vertu de terres privées, mais aussi en vertu de concertations qui ont été réalisées avec la Municipalité pour exclure aussi les secteurs à plus fort potentiel de développement qui étaient envisagés comme n'étant pas nécessairement compatibles avec le développement possible au sein d'une réserve de biodiversité. Mais, comme vous pouvez le constater, là, la position ou -- comment dire -- la réflexion de la Municipalité a évolué depuis ce temps-là, d'où, de ce qu'on comprend, là, la demande de la Municipalité.

1930 **LE COMMISSAIRE :**

1935 Si vous permettez, j'aimerais vous faire une demande pour nous aider à cheminer. Est-ce que vous avez une cartographie ou une image plus précise peut-être de ces zones d'exclusion là avec une identification peut-être localisée avec les mots qu'on a vus, là, les toponymes, finalement, qui ont été évoqués pour qu'on soit capable de bien localiser tous ces éléments-là?

1940 Bon. Ce que je comprends, c'est qu'il y en a beaucoup tout au pourtour, là, dépendamment de la situation, donc peut-être faire le tour de l'île, puis si vous pouviez déposer ça à la commission, ce serait apprécié.

LA PRÉSIDENTE :

1945 Ici, je pourrais rajouter, une légende qui nous dirait, qui nous expliquerait pourquoi ils sont exclus. Est-ce que c'est parce que c'est un genre de villégiature, terrain privé, intérêt, là, de la Sépaq pour développer? Juste pour qu'on comprenne davantage.

M. DOMINIC BOISJOLY :

1950 Parfait. Pour l'ensemble des sites...

LA PRÉSIDENTE :

1955 Pour l'ensemble des sites exclus...

M. DOMINIC BOISJOLY :

1960 Oui. D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1965 ... de la réserve de biodiversité. Moi, je me retournerais vers Monsieur Gravel... Est-ce que tu avais terminé? Oui. Je suis désolée. Monsieur Gravel, les terrains que vous considérez et puis que vous proposez d'être exclus, ça va nécessiter un transfert de propriété vu que c'est en terre publique du ministère vers vous... bien, j'imagine, là, de la Couronne vers vous, donc, ce serait le MERN?

M. MATHIEU GRAVEL :

1970 Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

1975 O.K.

M. MATHIEU GRAVEL :

1980 Et ce n'est pas envisagé, comme je vous disais, demain matin. Sauf que si dans deux, trois ans, ou cinq ans ou 10 ans, le projet en est rendu là, bien, d'avoir la possibilité de faire cette demande-là au MERN, donc, qu'il ait la possibilité de louer dépendamment du modèle.

LA PRÉSIDENTE :

1985 Donc, de régler d'un côté avec un ministère pour ensuite aller vers l'autre par après.

M. MATHIEU GRAVEL :

1990 Et vice-versa, parce que, comme je vous disais, à L'Anse-aux-Fraises, on est déjà propriétaire de cinq lots qu'on propose de déplacer pour rendre service quelque part à la réserve de biodiversité et à la (inaudible)

LA PRÉSIDENTE :

1995 Très bien. J'ai encore des questions. Est-ce qu'il y a des inscriptions au registre, Madame Lavoie? Personne? Allez-y, on est là pour vous! Madame Boulanger, vous avez parlé d'une gestion adaptative. Est-ce que vous pouvez nous parler de votre vision de cette gestion adaptative?

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2000 La gestion, il y a eu des discussions, la façon de la présentation qui avait été faite, là, adaptative, des comités qu'il va y avoir, qui vont être concernés, des comités citoyens, le comité de gestion qui va avoir de l'adapter au milieu et à la représentation. Parce qu'à un moment donné, ça a été un point fort, ça, d'intérêt ou d'inquiétude, de penser à la place que va occuper la Municipalité dans la représentation. Fait que les recommandations, c'est de voir jusqu'où... quelles pourront être, là, les offres qui seront faites, de voir, est-ce qu'il y aura lieu d'avoir un siège, deux sièges ou trois sièges sur le comité; alors, de l'adapter pour les besoins réels pour que ça réponde à la communauté aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2010 Mais est-ce que vous voyez cette gestion-là en termes de consultation? De concertation? D'autonomie décisionnelle? Vous la voyez comment cette gestion adaptative là?

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2015 La gestion, telle qu'elle a été travaillée pendant... Le travail qui avait été fait avec la Table des partenaires qui a été amenée, il y a eu un moment où à la présentation on a parlé de rôle aviseur ou de rôle décisionnel. Quand il y a un comité qui a un rôle aviseur, et c'est toute la Table des partenaires qui ont fait des recommandations qui ont été acceptées. En fait, un rôle aviseur a un pouvoir qui est quand même celui de la recommandation. Et pour ceux qui ont la décision à prendre,

les rôles de recommandation ont une importance qui est plus grande qu'on peut l'imaginer, puis, à un moment donné aussi, c'est à la mesure de la capacité de chacun.

La place de la communauté et de la Municipalité doit être importante, puis le rôle aviseur, par son nombre de sièges, va l'être, mais ça va être adapté au besoin, le rôle aviseur correspond bien. Puis je sais que ça peut apporter des doutes, mais, dans la représentation, je crois que ça va être bien, ça va être conforme, le besoin va être répondu avec ça.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, vous voulez aviser, là, la structure... vous voulez jouer un rôle d'aviseur dans la structure. O.K.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

Oui. Oui. Bien, c'est comme ça que les recommandations ont été acceptées et déposées que la Municipalité, ce sera le rôle qu'elle va tenir, là.

LA PRÉSIDENTE :

Parce que, là, en ce moment, de la présentation, je sais que Madame Motard n'est pas avec nous ce soir, là, mais de ce que j'ai compris, c'est qu'on a un conseil de gestion, puis on va avoir un conseil d'administration de l'OSBL. J'ai compris que la Municipalité va être présente sur les deux. Donc, est-ce que ça, ça correspond à votre vision ou non?

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2060 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2065 O.K. Donc, la présentation qui vous a été faite ce soir répond aux besoins que vous avez exprimés.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2070 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2075 O.K. Très bien. Maintenant, je vous amène à votre troisième point. Votre troisième point, vous avez parlé des impacts sur le milieu d'accueil. Est-ce que vous pouvez élaborer?

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2080 Les impacts sur le milieu d'accueil, bien, on parle de la structure de l'organisation qui est en place. Évidemment, comme on dit, ça va apporter... j'appelle ça des fois une onde de choc, il va y avoir des impacts dans le milieu. Il faut les mesurer, il faut les analyser pour ne pas être pris au dépourvu, à un moment donné de ne pas avoir fait le travail d'analyse, puis arriver avec les conséquences que ça pourrait avoir. Il faut qu'il y ait un travail d'analyse.

LA PRÉSIDENTE :

2085 Juste nous éclairer un petit peu, si vous pouvez nous donner des exemples d'impact ou de répercussion. Je pense que le mot c'est « répercussion ». Oui.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2090 Bien, dans l'usage du territoire puis la notoriété que ça apporte, puis l'achalandage, les conséquences qu'il doit y avoir face à ça, alors... Et bien, là, c'est pour toute la réserve de

2095 biodiversité, il va falloir... il y aura des guides, il y aura de l'interprétation qui va se faire là, il va y avoir de l'occupation, ça va se passer dans le milieu d'accueil. Faut bien mesurer l'impact que ça va avoir, parce que vous avez pu valider d'ailleurs, là, il arrive quelquefois que le transport aérien n'est pas infaillible, et donc, excusez-moi, c'est des choses qu'il faut mesurer.

LA PRÉSIDENTE :

2100 Non, on est tout à fait conscients, puis on est très heureux d'être parmi vous ce soir.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2105 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Ça a passé proche.

2110 **Mme HÉLÈNE BOULANGER :**

Nous aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2115 Oui. Oui, ça a passé proche.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2120 C'est ça, justement, c'est ces choses-là, il va falloir valider et mesurer.

LA PRÉSIDENTE :

2125 O.K. Très bien. Par rapport à l'attrait que la réserve de biodiversité pourrait avoir...

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2130 Que ça va créer.

LA PRÉSIDENTE :

2135 Que ça va créer. Oui.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

Et l'achalandage que ça va amener.

2140 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Monsieur Morissette?

LE COMMISSAIRE :

2145

J'ai une question qui est plus générale, là, qui va englober un peu, peut-être un peu rétrospectivement la démarche qui a été faite. Vous parlez, bon, à la fois, là, d'agrandissement minime de certaines limites. Est-ce que globalement, les projets de développement touristique puis la vocation touristique qu'on voudrait donner à cette réserve de biodiversité, est-ce qu'elle est compatible avec le statut d'aires protégées qui est envisagé ici pour l'Île là?

2150

Je vous pose la question à vous, puis je pourrai la rediriger aussi vers les personnes-ressources, mais je veux vous entendre là-dessus. D'après vous, là, quelle est la compatibilité entre ces deux objectifs-là, l'objectif touristique et l'objectif de protection du territoire?

2155

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

Bien, quand on voit, quand il y a la présentation qui est faite par Dominic où est-ce qu'on voit les choses qui sont interdites et celles qui sont permises, là, je crois bien que le développement qu'on veut faire, où est-ce qu'on se dirige, notre but, là, est compatible avec la liste des choses qui sont dans les activités permises.

2160

LE COMMISSAIRE :

2165 Tout ce qui est en vert dans le bas du tableau?

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2170 Oui. Oui, puis que c'est en lien avec la protection et c'est un développement touristique qui ne va pas à l'encontre de... ce n'est pas une exploitation commerciale ou... c'est dans le but d'aller avec du récréotouristique. Ça ne va pas en contradiction, là, avec la réserve de biodiversité, la conservation de la valeur universelle exceptionnelle ou... Je ne crois pas que ce soit en contradiction.

2175 **LE COMMISSAIRE :**

2180 Je vais me tourner vers le ministère pour vous poser la même question, mais avec une précision supplémentaire par rapport aux activités sous autorisation, là. Il y avait justement dans le tableau qu'on a évoqué, là, (coupure de son) qui était sujet à autorisation, là, est-ce que dans cette partie-là, le rôle du ministère, dans l'autorisation de ces projets-là, est l'autorité, je dirais, ultime pour déterminer si des projets peuvent être autorisés ou non en regard de ce qui est parlé ici, ce qui est proposé par la Municipalité?

Mme AUDE TREMBLAY :

2185 Donc, Aude Tremblay, MELCC. Oui, effectivement, c'est le rôle du ministère de faire l'analyse des demandes et de délivrer des autorisations le cas échéant, mais je vais céder la parole à Monsieur Boisjoly pour plus de détails.

2190 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

2195 Oui, bonjour. Dominic Boisjoly. En fait, les activités qui sont autorisables dans la réserve, c'est celles qui sont compatibles avec les objectifs de conservation. Donc, par exemple, un projet récréotouristique, qu'il soit commercial ou non, là, c'est... Ce qui est interdit, c'est l'émission de droit à des fins personnelles, mais ce n'est pas le volet commercial qui fait qu'un droit va être considéré comme non compatible, mais plutôt les impacts appréhendés de son installation. Comme, par

exemple, je ne sais pas, on pense à un club Med, bien, l'impact d'un club Med va être beaucoup plus grand que des micro-chalets ou un site de camping.

Donc, c'est vraiment de l'analyse au cas par cas, mais toujours... et ça, c'est le cas dans chaque réserve de biodiversité, en fonction des objectifs de conservation. Donc, dans le cas d'Anticosti, un projet qui impacterait le bien, les fossiles, les plantes rares associées au milieu calcaire ne serait nécessairement pas autorisable.

Mais un projet qui a tenu compte de ces éléments-là, qui, par exemple, est plus en retrait, plus loin du bien, ou dans lequel il y a eu un inventaire préalable qui démontre que ce n'est pas un site fossilifère d'importance, que ce n'est pas un site où il y a des plantes rares, par exemple, bien, c'est des éléments qui pourraient être favorables à l'émission d'une autorisation.

LE COMMISSAIRE :

Merci. C'est très éclairant ce que vous venez de nous dire, là, puis je vous demanderais peut-être un petit supplément, là, dans ce que vous avez évoqué. Vous dites que c'est l'autorité du ministère d'autoriser ou non ce genre de projet là, puis là, bien, vous avez évoqué des exemples qui étaient tout à fait parlants. De quelle façon il y a une rétroaction, là, avec, par exemple, un initiateur de projet, là? Bien, dans le cas qu'on parle ici, ce serait la Municipalité. Comment la rétroaction se fait ou la collaboration, ou la concertation se fait pour autoriser ou non un projet?

M. DOMINIC BOISJOLY :

Bien, tout demandeur peut demander, là, une demande d'autorisation pour un projet. Et dans un contexte d'aires protégées, la Direction des aires protégées au ministère de l'Environnement va être impliquée à émettre un avis sur ce projet, cette demande d'autorisation là. Souvent, la question des aires protégées se fait en partenariat avec les gens qui sont impliqués dans le milieu, et on a souvent un canal de communication directe avec les demandeurs d'autorisation.

Alors, l'avis va se faire de concert avec une rétroaction directe avec le demandeur de façon à dire « Bien, regardez, vous proposez un projet, là, peut-être qu'à tel endroit où il n'y a pas telle espèce, où il n'y a pas tel affleurement fossilifère serait plus compatible, puis... » C'est habituellement, là, une rétroaction assez directe qui se fait.

Mme AUDE TREMBLAY :

2235 J'apporterais peut-être un petit complément d'information à ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE :

2240 Madame Aude Tremblay?

Mme AUDE TREMBLAY :

2245 Oui, du MELCC. Merci. En complément de ce que Monsieur Boisjoly disait, il parlait que la Direction des aires protégées émet un avis, c'est qu'il y a un autre acteur ministériel d'impliqué dans les demandes, le demandeur fait une demande à la Direction régionale du ministère. Donc, c'est une autre porte qui est utilisée, mais les relations, là, se font quand même directement avec les initiateurs de projet.

LE COMMISSAIRE :

2250 Puis ce cheminement-là intégré dans la structure de gouvernance que vous nous avez présentée tout à l'heure, ça donnerait quoi?

Mme AUDE TREMBLAY :

2255 Ça ne viendrait pas changer la façon de faire habituelle.

LE COMMISSAIRE :

2260 O.K.

Mme AUDE TREMBLAY :

2265 C'est-à-dire que les directions régionales du ministère de l'Environnement sont responsables de délivrer les autorisations octroyées en vertu des différentes lois environnementales sous la responsabilité du ministre.

M. DOMINIC BOISJOLY :

2270 Dominic Boisjoly. Si je peux me permettre, en fait, toute structure de concertation permet de peut-être considérer en amont qu'est-ce qui est possible ou non de faire dans une réserve de biodiversité, et donc, déjà à la base, de proposer une demande d'autorisation qui est en soi déjà autorisable, qui est déjà compatible. Donc, le lien avec la structure de concertation se ferait là.

2275 **LE COMMISSAIRE :**

Je comprends. Je comprends bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2280 J'essaie de comprendre quelque chose avec la structure, peut-être que vous ne seriez pas en mesure, là, de nous répondre ce soir, mais si je regarde dans la structure que vous nous avez présentée, peut-être qu'on pourrait peut-être la... non, ça risque d'être compliqué, de la remettre, là, mais juste pour vous la présenter, là, on avait les deux réserves, de réserve écologique et réserve biodiversité, on avait le MELCC qui était en charge à la protection, et, ensuite, vous proposez une société de gestion, un OSBL, pour la mise en valeur et la recherche.

2285 Or, si des activités de mise en valeur nécessitaient des autorisations, par exemple, on va mettre une infrastructure quelconque, alors, pour mettre une infrastructure, ça demande une autorisation; comment est-ce que vous conciliez votre rôle, vu que c'est sous la responsabilité de la société de gestion?

2290 **Mme AUDE TREMBLAY :**

2295 Dominic, as-tu un début de réponse pour ça, toi?

M. DOMINIC BOISJOLY :

2300 Bien, il y a justement le comité de coordination qui est proposé...

LA PRÉSIDENTE :

2305 Mais, là, le comité de coordination... puis je ne veux pas vous interrompre. Je suis désolée, je vous ai interrompu. Allez-y.

M. DOMINIC BOISJOLY :

2310 Non non, mais vous sembleriez...

LA PRÉSIDENTE :

2315 Non, mais c'est parce que moi, j'ai compris « le comité de coordination », là, c'était pour le site en entier incluant la Sépaq puis le MFFP. Moi, je vous parle au niveau de la réserve de biodiversité, parce que c'est ce que vous nous avez présenté. Au niveau de la réserve de biodiversité, on a deux structures qui ont deux mandats différents, la protection, la conservation puis la mise en valeur.

2320 Or, des activités de mise en valeur peuvent affecter des objectifs de conservation et nécessiter, dépendamment du régime d'activités permis, des autorisations. Donc, comment est-ce que vous conciliez ces deux rôles-là à ce moment-là? Qui décide?

M. DOMINIC BOISJOLY :

2325 Bien, en fait, le comité... Dominic Boisjoly qui parle, je vais finir par m'habituer. Le comité de coordination rassemble les décideurs, donc même ça s'applique à l'ensemble du bien, c'est la structure qui était prévue pour que la décision soit prise en coordination justement.

2330 Par contre, une action, là, d'une proposition de mise en valeur de la société de gestion, la future société de gestion, pourrait juste s'appliquer dans la portion de la réserve de biodiversité et non dans le parc.

2335 Effectivement, là, ça découle du fait que toute la réflexion sur la société de gestion provenait à la base, comme on l'a mentionné dans la présentation des travaux de la Table régionale... la Table, je dis toujours que c'est la Table régionale, la Table des partenaires qui, au début, se

penchait uniquement sur la réserve de biodiversité. Donc, c'est un peu le résultat de cette structure-là de consacrer uniquement la réserve de biodiversité qui a été étendue au parc par la suite.

2340 Je ne sais pas si c'est clair, là, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Non.

2345

M. DOMINIC BOISJOLY :

Non.

2350

LA PRÉSIDENTE :

Pour être bien honnête avec vous, mais peut-être qu'on pourrait attendre Madame Motard, là, parce qu'on essaie vraiment de comprendre la distinction dans la gouvernance du site et celle de la réserve de biodiversité et de chacun des acteurs dans cette gouvernance-là, on essaie de
2355 comprendre leur rôle, leur autonomie décisionnelle, la gestion de conflit. Donc, c'est là qu'on va vous poser beaucoup de questions pour qu'on puisse vraiment bien comprendre, là, comment ça va s'opérationnaliser, là.

Mme AUDE TREMBLAY :

2360

On pourrait revenir demain avec Madame Motard-Côté. D'emblée à ce que vous venez de mentionner, j'aurais envie de dire : l'idée d'intégrer les trois organismes, là, en fait, les deux ministères et la Sépaq, c'est vraiment pour s'assurer qu'il y a une gestion cohérente du site dans sa globalité aux fins de l'UNESCO, pour respecter leurs critères. Par contre, chacune des entités va
2365 rester maître d'œuvre sur les territoires qui relèvent de leur pouvoir. C'est-à-dire que la réserve de biodiversité, les réserves écologiques vont continuer de relever du ministère de l'Environnement; le parc, de la Sépaq et du MFFP.

2370

LA PRÉSIDENTE :

2375 Mais je reviens sur la réserve de biodiversité. On a l'OSBL qui veut faire une mise en valeur qui nécessite une autorisation puisque ça peut affecter les objectifs de conservation. Alors, là, qui décide?

Mme AUDE TREMBLAY :

2380 Bien, normalement, si on a besoin d'une autorisation, c'est en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, qui exigerait qu'une activité requière une autorisation du ministre. Donc, si c'est l'OSBL, faudra s'y pencher plus longuement, mais d'un premier abord, il serait possible de croire que ça prendrait une autorisation du ministre à l'OSBL pour aller de l'avant; donc, qui serait analysée par l'équipe du ministère.

2385

LA PRÉSIDENTE :

Donc, là, il vous manque une petite flèche entre les deux.

2390

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui, je comprends ce que vous voulez dire.

LA PRÉSIDENTE :

2395

Oui.

Mme AUDE TREMBLAY :

2400

Que le ministère pourrait faire des autorisations à l'OSBL.

LA PRÉSIDENTE :

2405

Entre les deux entités il vous manque un... Ça prendrait un lien entre les deux entités, si je comprends bien, là, votre intervention.

Mme AUDE TREMBLAY :

Je...

M. DOMINIC BOISJOLY :

Mais est-ce que je peux me permettre, là?

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui.

M. DOMINIC BOISJOLY :

Dominic Boisjoly. En fait, la discussion qu'on a là, c'est le contexte de toute réserve de biodiversité, là. Donc, quand un conseil de gestion propose, par exemple, un projet de mise en valeur, c'est le ministère qui, après ça, va émettre l'autorisation, donc qui va prendre la décision d'autoriser ou non. La structure qui était proposée, et c'est peut-être là la flèche, vous voulez dire... vous voudriez dire une flèche qui représente la décision par rapport à l'émission d'une autorisation?

LA PRÉSIDENTE :

Mais par rapport aux autorités décisionnelles, est-ce qu'elles sont indépendantes ou elles sont coordonnées?

Mme AUDE TREMBLAY :

Aude Tremblay, MELCC. Ce qu'on a illustré dans le graphique essentiellement, c'est en termes de responsabilité dans la réflexion et la coordination sur ces aspects-là. Mais, nécessairement, le ministère, comme gardien de la loi, et le ministre qui veille à l'application de la loi gardent certains pouvoirs, ultimement sur la réalisation des projets qui nécessitent une autorisation.

M. DOMINIC BOISJOLY :

2445 Oui. Puis là, je comprends mieux, là. En fait, on le présentait dans le graphique, puis c'est vrai qu'il aurait été pertinent de le présenter, peut-être que Jessie aura l'occasion de le faire, Jessie Motard-Côté, demain, mais on avait souligné que tout ce qui était le volet protection demeurerait de la décision du...

LA PRÉSIDENTE :

2450 Du ministère?

M. DOMINIC BOISJOLY :

2455 ... du ministère de l'Environnement alors que la mise en valeur et la recherche demeuraient de la décision de la société de gestion. Mais le volet protection inclut l'autorisation pour certains projets qui peuvent être impactant sur les objectifs de conservation.

2460 Fait qu'il y a là, là, qu'il y a peut-être un... que les juridictions s'entremêlent et causent une certaine, peut-être, confusion. Mais, en fait, le ministère serait décisionnel pour tout ce qui touche la protection. Mais tout projet de recherche sur une mise en valeur qui viendrait à ne pas avoir un impact sur les activités, qui ne prendrait pas une autorisation; là, ce serait de juridiction uniquement de la société de gestion.

2465 Je ne sais pas si ça...

LA PRÉSIDENTE :

2470 Oui, ça clarifie tranquillement. Merci beaucoup, Monsieur Boisjoly.

LE COMMISSAIRE :

2475 J'aurais une question pour vous, Madame Boulanger, là. Je veux revenir, parce qu'on est dans la gouvernance, puis vous aviez un volet, là, que vous avez bien détaillé sur la gouvernance. Moi, il y a une proposition que vous avez amenée sur laquelle j'aimerais vous entendre un peu plus longuement. Vous avez parlé justement de la société de gestion conjointe multi-partenaire qui, vous

nous l'avez dit, correspond à vos attentes. Vous avez parlé rapidement d'avoir un DG puis une adjointe, là on parle toujours pour la société de gestion. C'est bien cela?

2480 **Mme HÉLÈNE BOULANGER :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2485

Et ces personnes-là, est-ce qu'elles œuvraient ici directement sur l'Île d'Anticosti? Si je peux m'exprimer ainsi, là, le siège social serait ici sur l'Île d'Anticosti, du DG et de l'adjointe?

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2490

Je crois que c'est la prévision et ça va être facile. En étant sur place, il y a une difficulté, il y a des choses qui peuvent se faire à distance, mais ces rôles-là de direction de coordination, il faut être sur le terrain pour les faire. Je crois qu'il faut que ce soit des gens qui soient dans le milieu pour être capables d'opérer des actions qu'ils auront à faire.

2495

LE COMMISSAIRE :

Merci. Mais...

2500 **Mme HÉLÈNE BOULANGER :**

Je pensais que vous alliez me demander où est-ce qu'ils allaient loger.

LE COMMISSAIRE :

2505

Non. Je voulais revenir aussi sur un élément que vous avez évoqué rapidement. Vous parliez de la représentativité de la communauté des citoyens et de la Municipalité, puis vous avez évoqué un nombre de sièges votants, là, parce que quand on a vu la présentation, bon, il y avait les différents organismes qui seraient membres de cette société de gestion là. Est-ce que vous avez une proposition à faire? Est-ce que vous avez réfléchi à avoir un nombre de sièges? Est-ce que cette proposition-là est dans la perspective que la représentativité ne répond pas à vos attentes?

2510

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2515 La proposition, on l'attend. On l'attend. C'est sûr qu'on a des... on peut avoir des idées, évidemment, un siège pour... qui est en lien avec un élu de la Municipalité, il pourrait y avoir un citoyen, il pourrait y avoir une personne corporative, puis on pourra voir quelles seront les propositions, là, ce serait d'aller dans ce sens-là.

LE COMMISSAIRE :

2520 Parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2525 Pour moi, ça va, j'ai... C'est sûr qu'on va sûrement vous poser des questions, Monsieur Gravel, là, au cours des séances, mais je vous remercie beaucoup pour votre présentation, Madame Bélanger et Monsieur Gravel... Boulanger, pardon, et Monsieur Gravel.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

2530 Non, il n'y a pas de problème.

LE COMMISSAIRE :

2535 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2540 Alors, nous avons une personne inscrite au registre, Madame Diane Poulin. Non? Non, non, non. Ah, Monsieur Laprise. Je vous ai vu vous lever tantôt, puis je leur ai écrit puis ils m'ont dit : « Non non. » Mais, là, je vois que vous êtes là. Désolée, Madame Poulin, on a votre nom, on va vous interpeller tantôt.

M. GAÉTAN LAPRISE :

2550 Rebonsoir. Bon bien, ça va bien faire que c'était un peu sur le même sujet. Alors, je le fais à titre de citoyen. Je vais dire que j'ai fait... j'ai travaillé à Anticosti, ça approche 40 ans que j'habite ici. J'ai travaillé 35 ans pour le ministère Forêts, Faune et Parcs comme technicien de la faune, fait que j'ai eu la chance d'être payé pour faire ce que beaucoup de gens paieraient. Spécialisé depuis 1995 dans la gestion de la coupe et des exclos, donc la relation cerf et forêt sur le terrain, et en collaboration avec les chercheurs.

2555 Dans mon mémoire, ce n'est pas ça que j'aborde, c'est deux points bien précis qui ont rapport avec la gouvernance sur lesquels je veux sensibiliser le BAPE, le ministère de l'Environnement puis le gouvernement du Québec, parce qu'une réserve de biodiversité, pour moi, c'est une richesse pour l'ensemble de la population québécoise. La population locale doit cependant
2560 être partie prenante pour la gestion d'un tel territoire.

D'un autre côté, une petite communauté comme la nôtre, puis même une moyenne n'a pas nécessairement les ressources pour en assurer une gestion pérenne et, à mon avis, c'est au gouvernement du Québec de fournir ces moyens.

2565 En 1999, il y a plus de 20 ans, lors des audiences sur la création du parc d'Anticosti, ma conjointe Danièle et moi, on a déposé un mémoire à titre de citoyen. Je suis allé le relire. Un des trois points de notre argumentaire s'appelait « Concertation avec le milieu ». Je vais vous en faire lecture, parce que ça s'applique encore parfaitement au projet de réserve de biodiversité.

2570 Alors, nous écrivions sur le point :

« L'implication directe des organismes en place.

2575 *Depuis plusieurs années, les parcs confient certaines activités à des concessionnaires. Il est important que Parcs Québec indique clairement sa volonté d'établir de telles ententes avec les organismes du milieu. Il est important que les énergies aillent dans le même sens et surtout que l'information circule parmi les milieux intéressés.*

2580 *Il faudrait envisager la création d'un forum où chaque intervenant présent pourrait prendre connaissance des plans à court ou long terme, ça leur permettrait à l'occasion de soulever des inquiétudes, des problèmes, des conflits, mais aussi de bonifier les idées et d'orienter les efforts*

dans le même sens. Nous pensons ici aux investissements, nouveaux champs à développer, aux employés à former, et cetera.

2585 *De tels forums pourraient réunir les représentants du Parc, des pourvoiries, des marchands ou de leur association, de la Municipalité et d'autres organismes intéressés au bon fonctionnement du parc. La réussite dans ces domaines dépendra en bonne partie d'un choix important de la part de Parcs Québec, la direction du parc devra être située à Port-Menier.*

2590 *Nous connaissons trop d'exemples, ici ou ailleurs en région, d'entreprises ou d'organismes qui fonctionnent à partir des grands centres. La formule décentralisée comporte bien sûr des inconvénients, mais c'est le développement du parc qui est prioritaire, c'est une formule gagnante. »*

2595 C'est ce que nous écrivions en 1999. Quand je relis ce mémoire qu'on a présenté au ministre Guy Chevrette dans le temps, ici, je suis un peu découragé en constatant que ces demandes sont restées lettre morte. Fait que je me demande pourquoi. Est-ce que nos demandes étaient irréalistes ou ridicules? Nos propos n'étaient pas clairs ou l'audience publique était un *show* de boucane?

2600 Parce qu'aujourd'hui, parc Anticosti est complètement absent de la vie anticostienne. Pour moi, le parc d'Anticosti, c'est une coquille vide. Oui, il y a de l'argent qui a été investi en infrastructure, des routes, des camps, un camping, un belvédère, quelques sentiers, mais le parc n'offre aucune activité d'interprétation, aucune activité de découverte ou de mise en valeur.

2605 Pire, l'accueil des visiteurs est effectué à Port-Menier, au camp McDonald dans les bureaux et par les employés de la Pourvoirie Sépaq Anticosti. Est-ce que je dois vous expliquer que Sépaq Anticosti est une pourvoirie à droit exclusif commercial qui offre de la chasse, de la pêche, de la villégiature, mais qui n'a rien à voir avec un parc.

2610 Lors de la séance d'information de ce printemps, des scénarios de gestion ont été présentés, qu'on aura vus tantôt. Malheureusement, je n'ai pas une bonne mémoire visuelle, je ne les retiens pas par cœur, mais à part une vague représentation citoyenne, l'organigramme comportait presque uniquement des organismes et des personnes extérieures à Anticosti.

2615 Je ne peux pas m'empêcher de penser que ces personnes-là risquent d'être interchangeables au fil des nominations, des départs, des changements d'emplois. Des gens qui vont se réunir en ligne ou à Québec pour discuter de sujets qui peuvent être un peu lointains ou

théoriques et possiblement que certaines de ces personnes-là n'auront jamais mis les pieds sur le territoire de la réserve de biodiversité.

2620 J'aimerais qu'on évite que le seul moment où les Anticostiens aient leur mot à dire sur la gestion de la réserve, ce soit aujourd'hui et demain, là, en 2022, avec les audiences du BAPE. Il faut qu'il y ait une représentation citoyenne réelle et des emplois professionnels dont on a parlé un peu tantôt, permanents, des responsables de dossier et ceux-ci devraient être supportés par l'État. Ça va coûter beaucoup moins cher pour un travail bien plus efficace et une vraie participation.

2625 nous l'a démontré avec le parc Anticosti, créer un territoire protégé n'est pas une fin en soi, il faut que ce soit beaucoup plus. Et moi, je continue de croire que la gestion doit inclure une participation locale.

2630 Le projet de réserve de biodiversité existe beaucoup grâce à la candidature d'Anticosti auprès de l'UNESCO. Mon espoir est que la réserve, ce soit plus que des mots dans une loi ou un nom sur une carte.

2635 Je pense qu'il faut que les Anticostiens et les Anticostiennes soient parties prenantes, que ce soit à titre individuel ou les membres des conseils d'administration, les directions d'organismes, les élus, mais il faut que le rôle soit réel et décisionnel, pas seulement de la figuration sur un comité plus ou moins consultatif.

2640 Avec les participations locales, le problème est toujours dans la durée et la connaissance des dossiers, et la disponibilité. Je ne sais pas si vous savez, dans une communauté d'à peine 150 ou 175 personnes, pourvoir tous les postes des conseils d'administration, ce n'est pas une chose facile. Le bénévolat est quelque chose de très noble et de très gratifiant. Il y a des dizaines de personnes qui font plus à Port-Menier, qui ont fait et qui font encore partie de conseil d'administration, mais tout le monde connaît le STLM, c'est-à-dire le « syndrome toujours les mêmes ». Ça nous guette et ça conduit finalement à l'épuisement des forces du milieu.

2645 Il m'arrive de demander à des amis ailleurs au Québec, qui sont tous des gens très impliqués, très conscients et très allumés, de combien de conseils d'administration ils ont fait partie dans leur vie et ce n'est pas beaucoup. Puis moi qui n'aime pas particulièrement les réunions, je dois avoir... j'ai beaucoup plus de 30 ans de participation à différents conseils d'administration.

2650 Puis, je ne suis pas le seul, on est nombreux ici à vivre cette situation-là, parce qu'on n'a pas le choix si on veut que le village soit vivant.

Fait que, oui, avoir des représentants locaux à différents niveaux de gouvernance, c'est essentiel, mais il faut aussi, en plus et surtout, une permanence. C'est pourquoi les emplois de responsable de dossier doivent exister à Port-Menier. Hélène et Mathieu l'ont mentionné tantôt, je suis tout à fait d'accord là-dessus, c'est des postes d'agent, de responsable de différents dossiers et dont le salaire sera garanti et payé par l'État québécois, parce qu'une réserve de biodiversité, elle n'appartient pas uniquement aux Anticostiens.

Une présence active comme ça de professionnels doit assurer le suivi et l'avancement des dossiers, et la coordination avec tous les organismes qui vont être impliqués dans la gestion de la réserve de biodiversité et du bien UNESCO.

Il y a quelques années, la Municipalité a engagé une agente de développement et franchement, le rôle de Madame Ross dans plusieurs dossiers, celui de l'Internet, par exemple, a été déterminant. Même pour le présent projet, il y a un tel poste qui existe. Le ministère de l'Environnement a financé un emploi depuis, quoi, presque deux ans dans le cadre de la candidature à l'UNESCO et du projet de réserve. Fait que le rôle de Madame Katie Gagnon a été essentiel au cheminement positif de ces dossiers. Travailler à temps plein sur ces dossiers qui n'en sont qu'à l'étape de projet.

Ça fait qu'imaginez quand ça va se mettre en place de combien de postes on va avoir besoin. Et ça comprend tout, parce que ces personnes-là en place vont aussi être impliquées dans les dossiers parallèles à ceux de la réserve et du bien de l'UNESCO. Le logement à Port-Menier, le support logistique aux chercheurs, aux visiteurs, le dossier des garderies, la rétention de personnel, le transport aérien; tout ça forme un tout communautaire.

En plus, l'information auprès de la population, des visiteurs, des spécialistes, des médias; en bref, un apport, pour notre communauté, de gens importants qui vont en faire partie puis vont profiter et qui vont participer à sa vitalité.

Je ne sais pas comment va être jugé mon mémoire. Est-ce que je rêve en pensant que 20 ans plus tard les choses ont vraiment changé? Bien, que je suis fort réaliste, je suis heureusement optimiste. J'espère que mes idées ne sembleront pas trop bêtes et qu'elles ne seront pas oubliées trop rapidement parce que, moi, je crois fermement qu'un parc ou une réserve de biodiversité, ou un bien reconnu par l'UNESCO sont des richesses collectives, pas locales, mais que leur rayonnement va dépendre de leur enracinement dans la communauté.

C'est la responsabilité de l'État de promouvoir et permettre une telle participation citoyenne et ça va être la responsabilité de donner à la communauté les moyens. Fait que, moi, ma demande, c'est avec plein de beaux considérants, qu'il est bien trop facile d'investir ponctuellement de l'argent en infrastructure, c'est le plus facile. Ça ne garantit pas des lendemains ni la pérennité. C'est illusoire que localement on va avoir les ressources à long terme pour assurer le développement réel et le succès d'une réserve de biodiversité.

Et considérant que le projet de réserve de biodiversité divise en se joignant à la candidature d'Anticosti auprès de l'UNESCO, assurer une protection permanente d'une portion de territoire, et considérant que protéger le territoire n'est pas une fin en soi; moi, je demande au gouvernement du Québec, au ministère de l'Environnement, de créer et de maintenir à Port-Menier des emplois spécialisés pour appuyer la communauté, gérer cette richesse et appuyer aussi la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans la gestion de la réserve de biodiversité. Ça finit là.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, Monsieur Laprise. D'abord, j'aimerais juste m'excuser auprès de vous, je pensais que vous vous étiez inscrit au registre et je n'ai pas consulté ma feuille comme quoi que vous alliez faire une présentation ce soir.

M. GAÉTAN LAPRISE :

Je suis le plus vieil inscrit presque.

LA PRÉSIDENTE :

Je le sais. Alors, je m'en excuse d'avoir confondu cette inscription-là. Est-ce que Antoine, tu veux débiter?

LE COMMISSAIRE :

J'ai une petite question pour vous. Je voulais juste préciser, là, ça a passé vite, là, puis je vous demande... peut-être que vous aurez l'impression que je vous pose une question que vous avez déjà évoquée, mais je veux bien comprendre, là. Vous avez évoqué « Pourvoirie Sépaq », puis

« Parc Sépaq », vous avez parlé des activités d'accueil, un versus l'autre; est-ce que vous pourriez juste essayer de m'éclairer, d'être un peu plus précis sur la façon que ça fonctionne?

M. GAÉTAN LAPRISE :

2725

Oui, il y a aujourd'hui trois pourvoiries sur l'Île d'Anticosti, un OBNL, la Pourvoirie du Lac Geneviève, une entreprise privée, qui est maintenant rapetissée pas mal, qui s'appelle Safari Anticosti et une société d'État qui s'appelle « Sépaq Anticosti ».

2730

C'est des statuts légaux différents, mais ils offrent à peu près exactement la même chose une et l'autre, surtout, surtout, surtout de la chasse au chevreuil, un tout petit petit peu de pêche au saumon sur 24 rivières à saumon qu'il y a sur l'Île d'Anticosti. Il y en a 19 qui sont fermées à la pêche à cause de la baisse de population. Fait que, donc, la pêche au saumon à Anticosti, c'était dans les années 60, aujourd'hui, ce n'est plus ce que c'était.

2735

Donc Sépaq Anticosti, c'est une pourvoirie qui offre de la chasse, de la pêche, (coupure de son) en villégiature. Et le parc Anticosti, dont la gestion a été donnée par l'État québécois à Sépaq Anticosti, qui est comme une autre branche de la société d'État, mais ils ne font pas la même job du tout, du tout, du tout, là. Entre offrir des forfaits de chasse et gérer un parc, ce n'est pas la même chose, là.

2740

LE COMMISSAIRE :

Mais ma question était un petit peu plus précise que ça. Quand vous dites « quelqu'un qui arrive », par exemple.

2745

M. GAÉTAN LAPRISE :

Oui.

2750

LE COMMISSAIRE :

Pour aller au parc Anticosti, pour lui, ici, quand il arrive sur place, ça ne fait pas de différence que ce soit Sépaq Parc et Sépaq Pourvoirie, c'est la même chose, là, quand on est complètement sur le terrain à l'Île d'Anticosti.

2755

M. GAÉTAN LAPRISE :

2760 C'est ça. En fait, le Parc a très très très peu d'employés. Je ne peux pas dire si c'est deux ou trois ou quatre, là, mais il y en a peu près... et saisonniers seulement. Alors, quand les gens vont prendre un droit d'accès pour le parc Anticosti, ils vont au bureau de la Pourvoirie Sépaq Anticosti, au bureau à Port-Menier ou au camp... à l'Auberge McDonald. Ce n'est pas les bureaux du parc, mais c'est là que ça se passe. Il y a un mélange continuuel, là.

LE COMMISSAIRE :

2765 Et les bureaux du Parc, il n'y en a pas ou ils sont inoccupés ou?

M. GAÉTAN LAPRISE :

2770 À moins que quelqu'un me corrige, non, je pense qu'il n'y a pas de bureaux de parc.

LE COMMISSAIRE :

2775 O.K.

M. GAÉTAN LAPRISE :

2780 Quand je dis que c'est une coquille vide, O.K., c'est à peu près ça que ça veut dire, là, c'est un dessin sur une carte. Il y a un statut de protection, d'accord et tout et tout, là, mais...

LE COMMISSAIRE :

O.K.

2785 **LA PRÉSIDENTE :**

2790 Oui, bien, je vais me tourner vers la Sépaq. Considérant, là, ce qu'on nous dit, j'essaie de comprendre quel va être le rôle à ce moment-là de la Sépaq pour la protection du bien qui va être inscrit?

Mme AMÉLIE GILBERT :

Bonjour Amélie Gilbert, Sépaq.

2795

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

2800

Mme AMÉLIE GILBERT :

Bien, il y a eu plusieurs éléments qui ont été abordés, mais sur votre première question, Madame la Présidente, en fait, de par le statut de parc national, la gestion du parc, du bien qui se trouve à l'intérieur du parc va se faire de façon partagée entre la Sépaq et le MFFP en vertu de la *Loi sur les parcs*, donc...

2805

LA PRÉSIDENTE :

Ça, je comprends ça, là, légalement, c'est ça...

2810

Mme AMÉLIE GILBERT :

Oui.

2815

LA PRÉSIDENTE :

... mais sur le terrain?

2820

Mme AMÉLIE GILBERT :

Sur le terrain, dans le fond, bien, pour reprendre peut-être un peu le statut de protection puis ce qui s'y déroule, bien, en fait, le parc national a une équipe de gestion, il y a cinq gestionnaires qui gèrent le parc national. Quatre de ces cinq gestionnaires-là partagent leur temps et leurs responsabilités entre Sépaq Anticosti et le parc national.

2825

C'est une structure qu'on retrouve aussi pour d'autres parcs nationaux, là, à l'échelle du Québec. Puis également quatre employés occasionnels qui sont propres au parc. Oui, qui sont propres au parc. Donc, un garde de parc patrouilleur, un garde de parc technicien, un préposé à l'accueil et un préposé aux renseignements. Donc, ce sont des employés du parc.

2830

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a d'autres pourvoiries qui sont gérées par la Sépaq sur le territoire du Québec?

2835

Mme AMÉLIE GILBERT :

D'autres pourvoiries qui sont gérées par la Sépaq?

LA PRÉSIDENTE :

2840

Oui?

Mme AMÉLIE GILBERT :

2845

Non.

LA PRÉSIDENTE :

Parce que c'est ça, quand je suis allée sur votre site Web, là, il y avait seulement...

2850

Mme AMÉLIE GILBERT :

C'est la seule.

LA PRÉSIDENTE :

2855

C'est la seule. Donc, quand vous parlez qu'il y a d'autres structures qui sont gérées de cette façon-là, d'autres parcs qui sont gérés de cette façon-là, avec qui d'autres sont-ils gérés?

2860

Mme AMÉLIE GILBERT :

Il existe d'autres cas d'espèce où, par exemple, un directeur d'un parc national va également être gestionnaire pour un établissement touristique, par exemple ou va être...

2865

LA PRÉSIDENTE :

C'est pour un établissement de?

2870

Mme AMÉLIE GILBERT :

Touristique.

LA PRÉSIDENTE :

2875

Touristique?

Mme AMÉLIE GILBERT :

2880

Oui. Qui sont également des organismes gérés, des institutions gérées par la Sépaq. Donc, ce type de structure là où une responsabilité peut être partagée entre deux entités, c'est quelque chose qui existe aussi ailleurs.

LA PRÉSIDENTE :

2885

Pourriez-vous être plus précise, nous donner juste un exemple pour qu'on...

Mme AMÉLIE GILBERT :

2890

Je pourrais peut-être...

M. ALAIN THIBAUT :

2895

Alain Thibault, MFFP. Le directeur du parc national des Monts-Valin et du parc national de la Pointe-Taillon est aussi directeur du Centre touristique du Lac-Kénogami, par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Parfait. Merci.

2900 **Mme AMÉLIE GILBERT :**

Merci Alain.

LA PRÉSIDENTE :

2905

Et les gestionnaires du parc national Anticosti et de la Sépaq Anticosti, vous en avez parlé, là, qui ont un rôle partagé...

Mme AMÉLIE GILBERT :

2910

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2915

... est-ce qu'ils résident à Anticosti durant les activités?

Mme AMÉLIE GILBERT :

Oui.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

2925

Mme AMÉLIE GILBERT :

Oui.

2930

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2935 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, je voulais comprendre un peu le lien qui unissait le MFFP et la Sépaq, particulièrement en regard, là, vous avez évoqué la *Loi sur les parcs*, mais moi, je veux vous amener plus vers les activités touristiques, la mise en valeur, là, tout ce qui concerne les activités récréotouristiques au sens large, là, évidemment, plus spécifiquement dans le parc national d'Anticosti. Si les responsabilités sont partagées, comment ça fonctionne actuellement, là?

M. ALAIN THIBAUT :

Alain Thibault, MFFP Parcs. En fait, c'est le ministre qui délègue l'exploitation des parcs nationaux dans le Québec méridional à la Sépaq. Donc, c'est la Sépaq qui est responsable de tout ce qui s'appelle la protection du territoire, mais aussi de l'offre d'activités et de services, mais elle doit le faire dans le respect des documents d'encadrement qui sont produits par le... avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, donc en respect de la *Loi sur les parcs*, du *Règlement sur les parcs*, de la Politique sur les parcs nationaux et du Plan directeur du parc national d'Anticosti, et notamment, là, sa pièce maîtresse, le Plan de zonage. Donc, tout développement, toute activité offerte par la Sépaq doit se faire conformément à ces documents d'encadrement là produits par le ministère.

2955 **LE COMMISSAIRE :**

Et si on voulait aller dans la structure de gouvernance, ce que vous dites là, est-ce que c'est le directeur du parc qui a l'autorité de développer l'offre d'activité ou toujours en respect des différentes lois que vous nous avez évoquées?

2960 **M. ALAIN THIBAUT :**

Alain Thibault, MFFP. Oui.

2965

LE COMMISSAIRE :

Donc, le directeur du parc est responsable du développement de ces activités-là, et cette personne-là, ici, elle partage son temps entre les deux structures; c'est bien ça que je comprends?

2970

Mme AMÉLIE GILBERT :

Exactement. C'est exactement ça.

2975

LE COMMISSAIRE :

Donc, le directeur du parc Anticosti est le même... c'est lié aussi à la direction de la Pourvoirie Anticosti.

2980

Mme AMÉLIE GILBERT :

C'est la même personne qui est à la fois directeur du parc et directeur de Sépaq Anticosti. Vous avez bien compris.

2985

LE COMMISSAIRE :

Et cette personne-là, est-ce qu'elle est sur l'Île d'Anticosti?

Mme AMÉLIE GILBERT :

2990

Cette personne-là pour l'instant n'est pas nommée, mais oui, durant la période d'opération, cette personne-là est à l'Île. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2995

Juste une dernière question, puis ensuite, on va aller au registre, on a deux inscriptions. Juste comprendre la distinction des activités entre Pourvoirie Anticosti et Sépaq Parc national.

3000

Mme AMÉLIE GILBERT :

Oui. C'est vraiment deux entités complètement différentes. Le parc national est un lieu protégé, donc il y a un statut de protection. Il y a toutes les activités de protection qui sont liées à ça, qui visent par exemple des activités de recherche, il y a un programme de suivi d'intégrité écologique qui se fait du parc également. Donc, il y (coupure de son) un volet conservation, éducation qui est propre à chacun des parcs au Québec.

Du côté de Sépaq Anticosti, ce sont les activités, comme ça a été dit, principalement de chasse, de pêche, de villégiature, je vous dirais que ce sont les majeures.

LA PRÉSIDENTE :

Mais j'essaie de me placer, là. Je veux aller voir le parc national d'Anticosti.

Mme AMÉLIE GILBERT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce qu'on m'offre en tant que visiteur? Est-ce que les activités sont seulement celles de la Sépaq? Donc, est-ce qu'il y a des activités indépendantes entre le parc national et la Sépaq... et la pourvoirie?

Mme AMÉLIE GILBERT :

Je veux juste être certaine d'avoir bien avoir compris la question.

LA PRÉSIDENTE :

L'offre d'activités...

Mme AMÉLIE GILBERT :

D'activités.

3040

LA PRÉSIDENTE :

... à un visiteur, comment est-ce qu'elle se distingue entre la pourvoirie et le parc national?

3045

Mme AMÉLIE GILBERT :

Il y a des sites qui sont propres au parc national. Je vais donner quelques exemples, des sentiers pédestres, des sites d'observation. Donc, je ne sais pas si je réponds bien à la question, mais il y a certains sites qui sont vraiment dédiés, qui font partie du parc, et c'est bien identifié, là. Évidemment que le visiteur sait s'il est dans le parc ou non...

3050

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

3055

Mme AMÉLIE GILBERT :

... puisqu'il doit avoir acquitté aussi son droit d'accès.

3060

LA PRÉSIDENTE :

Parce qu'on a vu sur la carte, c'est sûr que la pourvoirie est à l'intérieur par moment du parc?

Mme AMÉLIE GILBERT :

3065

Non.

LA PRÉSIDENTE :

Non? C'est vraiment complètement distinct?

3070

Mme AMÉLIE GILBERT :

Oui oui oui.

3075

LA PRÉSIDENTE :

Fait qu'il y en a un petit peu de chaque côté.

Mme AMÉLIE GILBERT :

3080

Oui, au niveau territorial, c'est vraiment des zones bien définies et bien distinctes.

LA PRÉSIDENTE :

3085

O.K.

LE COMMISSAIRE :

3090

Deux courtes questions pour terminer. On a parlé de la personne qui est à la direction du parc, mais vous avez évoqué aussi quatre autres gestionnaires qui étaient responsables du territoire, soit Sépaq Pourvoirie, Sépaq Parc. Où sont-ils ces quatre autres personnes-là sur le territoire?

Mme AMÉLIE GILBERT :

3095

Donc, je vais commencer par dire qu'il y a un responsable conservation éducation, qui lui travaille essentiellement que pour le parc national. Et toutes les personnes que je vais nommer, durant la période d'opération, elles résident à l'Île. Donc, il y un responsable conservation éducation. Après ça, on a un responsable du service de la maintenance et des infrastructures, un responsable du service clientèle et un responsable des opérations. Ces trois derniers responsables-là occupent le poste de responsable à la fois pour le parc national et pour Sépaq Anticosti, et résident également à l'Île pendant la période d'opération des activités.

3100

3105

LE COMMISSAIRE :

Dernière chose. Là, vous avez évoqué les différentes lois et règlements qui encadreraient le territoire parc et pourvoirie, est-ce que ça demanderait des modifications à ces règlements-là en y intégrant le bien de valeur universelle exceptionnelle?

M. ALAIN THIBAUT :

Alain Thibault MFFP. Je peux répondre à cette question-là, c'est non. En fait. Vous le savez peut-être, là, il existe présentement au Québec, là, deux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, un de ces deux-là est le parc national de Miguasha. Donc, la Sépaq est déjà gestionnaire d'un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, puis il n'y a pas de modification réglementaire requise, là, pour ça.

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Laprise.

M. GAÉTAN LAPRISE :

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, j'inviterais maintenant Madame Poulin à venir poser ses questions. Et merci pour votre patience, Madame Poulin.

Mme DIANE POULIN :

Donc, Diane Poulin. Bonsoir, Monsieur Morissette. Bonsoir, Madame Gauthier. Je suis résidente de l'Île, et non seulement je suis résidente, mais je suis aussi native de l'Île. Donc, moi,

mes inquiétudes, en fait, concernent justement la « soustraction » -- parce que je vais l'appeler comme ça -- de cinq fossiles par personne qui désirerait partir de l'Île avec des souvenirs au niveau des fossiles.

3145 Moi, c'est catégorique, en tout cas, parce que si je ne m'abuse, c'est la municipalité de L'Île-d'Anticosti il y a quelques années, je pense, que c'était Monsieur Pineault, à l'époque, qui était maire de la municipalité et ensemble, là, avec le conseil, ils ont demandé justement que cette réserve de biodiversité puisse voir le jour, si vous me permettez cette expression.

3150 Et disons que ce n'est pas d'aujourd'hui que, en fait, moi, comme Anticostienne pure laine, je m'oppose à ce que les gens comme ça puissent partir de l'Île avec des fossiles comme ça. C'est qu'il faut s'imaginer dans 50 ans ce qui va arriver avec les berges. Puis, si vous me permettez de faire une image, de transposer ça en image ou d'en faire une analogie.

3155 Supposons tous, là, on prend notre maison, O.K., et puis à chaque jour, on enlève un tableau, on enlève un élément de notre maison, un élément décoratif, un élément sentimental. Au bout de deux semaines, un mois, deux mois, cinq mois, douze mois, qu'est-ce qui va rester dans notre maison? C'est à ça qu'il faut réfléchir.

3160 Il faut avoir une vision d'avenir puis pas seulement penser qu'à nos petits désirs puis à notre petite personne, on a tous mis quelque part des enfants au monde, et ces enfants-là, et je parle... tout à l'heure j'entendais Monsieur Laprise qui mentionnait que c'était un bien... la réserve de biodiversité, en fait, que ça deviendrait quelque chose de collectif. Bon. Bien, si on veut que ça reste collectif, il faudrait que les fossiles demeurent en place.

3165 Donc, moi, pour ce soir, c'est ce que j'avais à dire, c'est que comme Anticostienne pure laine, moi, je m'oppose à ce que les gens partent comme ça et qu'ils vident les berges de l'Île, là, comme ça, au fur et à mesure que le temps va avancer. Donc, je vous remercie, Madame Gauthier, Monsieur Morissette. Merci.

3170 **LE COMMISSAIRE :**

 Merci à vous.

3175

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Poulin. Alors, on va revenir sur le registre des activités, là, un petit peu plus tard. Vu que le temps file, je vais inviter maintenant Madame Wendy Tremblay. Bonsoir.

Mme WENDY TREMBLAY :

Bonsoir. C'est quasiment intimidant. Moi, c'est Wendy Tremblay, je suis résidente d'Anticosti. J'appuie grandement Alex... -- excuse-moi -- Gaétan Laprise, de ce qu'il a dit tantôt, et je crois que je ne suis pas seule non plus. Donc, je pensais que c'était important de le mentionner.

Ma question que je me pose depuis le début, je ne sais pas si ça a été répondu, je n'ai pas tout lu, je n'ai pas les mots non plus nécessairement, mais j'ai travaillé au communautaire pendant 10 ans, et, après ça, j'ai fait 4 ans au tourisme, et la question qui revient souvent, c'est, on parle de protection des berges, de la zone tampon et tout, on est tout d'accord, mais on se demande : comment ça va être géré? Qui va s'occuper de... il va-tu y avoir un... bien là, je dis un « gardien de parc », mais ce n'est pas un gardien de parc, là. Il va-tu y avoir un gardien? Je ne dirais pas une police ni un garde-chasse; comment ça va s'appeler? Qui va gérer ça? Quel comité? Fait que c'est ça ma question. Puis je pense que je ne suis pas la seule qui se la pose non plus. Donc, c'est ça, c'est tout.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

Mme WENDY TREMBLAY :

Puis, juste pour revenir à tout à l'heure. Quand j'ai travaillé au tourisme pendant quatre ans, très très novice, mais je me suis rendu compte, par exemple, qu'en travaillant vraiment conjointement, ça fonctionne. L'année passée, on a eu un très beau partenariat avec l'Auberge de Port-Menier, c'était Monsieur Francis Perras aussi, et avec Geneviève aussi, on avait vraiment un beau partenariat. Et je me dis quand les gens travaillent ensemble, bien, comme ça, peut-être on va pouvoir y arriver, parce qu'il va y avoir beaucoup de gens qui vont arriver, et il y a beaucoup de personnes âgées aussi qui se posent cette question-là.

On se demandait... t'sais, tantôt la Municipalité disait « il y a beaucoup de questionnements, les logements, les activités, l'accueil touristique », mais quand il va y avoir beaucoup de gens, où vont être les infrastructures? C'est le questionnement que j'apporte. Parce que ça va être une grosse job à faire, c'est sûr, puis on n'a pas les effectifs pour le moment.

3215

Fait que je pense que dans la tête des villageois cette question-là demeure assez présente, parce qu'on l'a vu peut-être quand il y a eu... moi, j'étais toute petite, là, quand il y a eu le traversier, j'entendais les adultes dans ce temps-là parler qu'il n'y avait pas assez d'infrastructures quand toutes les caravanes débarquaient, les gens débarquaient. Et les gens ne sont pas nécessairement toujours au courant.

3220

C'est sûr que s'ils vont s'informer à l'Information touristique de l'Île d'Anticosti -- je fais de la pub -- ou qu'ils vont s'informer avec la Sépaq, mais s'ils ne s'informent pas et qu'ils ne cherchent pas, ça peut être compliqué, là. On a vu des Communauto arriver ici, des gens qui ne savent pas changer un pneu, il faut les envoyer au garage, donc, c'est tout ça qu'il faut checker en ligne de compte. C'est ces petites questions-là qu'il va falloir regarder, parce que... puis, t'sais, il y en a des gens qui peuvent rester pris dans le bois.

3225

Fait que comme on disait, il y a Safari Anticosti, il y a la Sépaq, il y a le Lac Geneviève puis il y a la Municipalité, mais on n'a même pas de *towing* pour aller chercher des gens qui sont mal pris. Donc, c'est toutes ces petites questions-là qu'il faut vraiment mettre en ligne de compte. Fait que c'est ça, en gros, c'est tout.

3230

LA PRÉSIDENTE :

3235

Oui, je vous remercie, Madame Tremblay. J'ai une question pour vous, vous avez parlé du partenariat, là, avec... J'ai oublié le nom. L'Auberge.

Mme WENDY TREMBLAY :

3240

L'Auberge, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3245

Pouvez-vous nous le décrire, ce partenariat? Qu'est-ce qui vous a plu dans ce partenariat?

Mme WENDY TREMBLAY :

3250 Bien, moi, ce qui m'a plu, c'est ça, c'est que c'était... bien, c'est ça, quand Francis était arrivé avec Geneviève, aussi, on avait eu une rencontre, puis chaque personne qui arrivait de la Sépaq, il allait à l'Auberge de Port-Menier et je me souviens, là, pas les « géo », qu'on appelait, là, ils nous les envoyaient tous.

3255 Fait que je vous dirais que cette année, je pense, peut-être Sonia pourrait... parce que c'est ça, comme je dis, je suis novice, mais je pense qu'on a vraiment eu beaucoup de monde qui venait de l'Auberge et de la Sépaq. On avait vraiment un... t'sais, mettons, sur 50 personnes dans une journée, qui passaient, on pouvait en avoir 25 qui arrivaient de l'Auberge qui nous étaient envoyées, là, soit par les travailleurs qui étaient là et/ou Francis, là.

3260 Donc, c'est ça, fait que c'est ça qui était... mais, les gens au bureau de la Sépaq aussi nous en envoyaient, mais j'ai trouvé qu'avec le partenariat qui s'était fait l'an passé, ça avait vraiment aidé tous les acteurs du milieu. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3265 Je vais revenir à votre question de départ qui était la surveillance. Donc, je vais aller voir Madame Tremblay. Comment est-ce que vous pouvez répondre, là? Quel est votre plan par rapport à la surveillance des activités? Puis, je vais vous lire une autre question qu'on a reçue d'un citoyen, de Monsieur Nicolas Desjardins. Alors, je le cite :

3270 *« Depuis plusieurs décennies, les pêcheurs de homards pratiquent des activités de pêche au homard autour de l'Île Anticosti. Pour leurs besoins, ils construisent différents types de bâtiments, des abris, camps, garage, sites d'entreposage divers sur le littoral de l'île et principalement dans la limite d'un kilomètre du littoral, et ce, principalement dans le secteur est de l'île.*

3275 *Au fil des ans, ces sites sont désormais de vrais dépotoirs, les carcasses de vieilles cages, cordages, véhicules, remorques, poêles, réfrigérateurs, bâtiments abandonnés jonchent les différents sites de pêche. Il est absolument essentiel que la réglementation ou la nouvelle réglementation oblige ces individus, ces compagnies, à remettre ces sites dans un état acceptable et répondent aux attentes de la mise en place de la bande de protection. »*

Donc, ça rejoint un petit peu, je crois, votre préoccupation par rapport à la surveillance?

Mme WENDY TREMBLAY :

Oui. Et excusez, si je ne m'abuse...

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

Mme WENDY TREMBLAY :

Ce que Monsieur Nicolas disait, c'est vrai, parce que je l'ai vu. On le voit tout là, quand on va au Grand-lac-Long ou dans le secteur de l'est, là, c'est vrai qu'il y a certains endroits qui ne sont très... pas très propres, là.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Alors, Madame Tremblay.

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui, Aude Tremblay, MELCC. Je vais commencer par la dernière question, celle...

LA PRÉSIDENTE :

Bien, par rapport à la surveillance.

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui, par la surveillance en général... O.K. Puis je reviendrai à l'autre après. Bien, c'est une question fort pertinente qui nous occupe présentement. C'est sûr que c'est une question qui est tout à fait légitime. En même temps, l'immensité du site de réserve de biodiversité crée assurément, là, des défis de surveillance et de contrôle.

Habituellement, dans les réserves de biodiversité, c'est les directions régionales du contrôle environnemental qui assurent le contrôle dans les aires protégées. Le contexte Anticosti, de par son isolement, son éloignement, de par son caractère de milieu isolé, les éléments de sécurité qui sont liés à ça, le contexte de chasseurs armés sur les terres et aussi le fait que les inspecteurs du ministère ne sont pas autorisés notamment à exiger à des individus de s'identifier si jamais il y avait des enjeux sur le territoire, fait en sorte qu'on essaie de réfléchir. En fait, on réfléchit à des alternatives pour voir comment on pourrait assurer une surveillance sur le site.

Par exemple, dans les éléments de réflexion, actuellement, on pense à des patrouilleurs employés du ministère. On pense aussi éventuellement à une patrouille citoyenne, s'il y avait un intérêt de la part des résidents d'avoir un engagement à cet effet-là, notamment pour les zones du secteur des résidents pour la chasse et le secteur de la Pourvoirie du Lac Geneviève, notamment. Il pourrait y avoir des partenariats avec la Sépaq pour la zone de leur pourvoirie. Et évidemment, ils sont responsables de la zone du parc; ce qui est du parc, Sépaq Parc.

De facto, on croit que, tiré de l'expérience d'autres sites semblables, que c'est sûr que la présence d'employés, la présence de résidents, la présence de visiteurs, en soi, est un facteur de protection qui favorise la protection, mais on est conscient que ça va prendre des patrouilles.

Autre alternative en cours de réflexion, c'est de voir comment on pourrait éventuellement créer des ententes avec des agents de la protection de la faune, qui ont un pouvoir d'agent de la paix, pour avoir des présences régulières ou ponctuelles, selon les possibilités qui vont être explorées dans les prochaines semaines.

LA PRÉSIDENTE :

Dans votre structure de gouvernance, est-ce qu'il y aurait... vous avez plusieurs... vous avez une société de gestion, vous avez... bien, l'OSBL avec un CA. Vous avez aussi un conseil -- excusez, il commence à être tard un petit peu, on était tôt ce matin -- le conseil de gestion. Vous avez également des comités communautaires, et cetera. Est-ce qu'il y aurait une place dans cette structure de gouvernance là pour la surveillance de façon plus formelle?

Mme AUDE TREMBLAY :

Bien... Oui, c'est ça. La surveillance relève de la protection, donc relève ultimement du ministère.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Mme AUDE TREMBLAY :

Mais on va être très ouverts assurément à des partenariats avec des acteurs locaux ou différents partenaires, la Municipalité entre autres, pour nous assurer d'avoir la surveillance la plus adéquate possible pour le site. Est-ce que Monsieur Boisjoly aurait des choses à ajouter?

M. DOMINIC BOISJOLY :

Dominic Boisjoly. Bien, peut-être juste donner des exemples de ce qui se fait dans d'autres réserves de biodiversité pour peut-être illustrer un peu, là, le genre de partenariat, puis comment ça peut... il peut y avoir un comparatif avec ce qu'on pourrait faire pour Anticosti.

Dans certaines réserves de biodiversité, on a des partenariats avec des agents territoriaux qui sont issus des communautés innues, dans ce cas-là, qui sont aussi assistant en protection de la faune. Et le fait d'être assistant en protection de la faune ou auxiliaire en protection de la faune, permet de... légitime ces assistants-là à appliquer plusieurs lois, dont la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la conservation du patrimoine naturel*.

Mme AUDE TREMBLAY :

Aussi.

M. DOMINIC BOISJOLY :

Aussi, mais la LCPN, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, donc la loi qui est habilitante dans une réserve de biodiversité. Donc, on peut avoir des... financer des partenariats

locaux avec des organismes, puis dans ce cas-ci, pourraient être, par exemple, une patrouille de résidents ou une patrouille d'employés formés à cette fin-là, habilités comme assistants à la protection de la faune, qui aurait des pouvoirs de surveillance sur le territoire et qui seraient habilités à le faire.

Donc, c'est un genre de partenariat qui relève du ministère, mais qui est aussi impliqué, là, dans des instances locales.

LA PRÉSIDENTE :

Si je me tourne vers vous, Monsieur Thibault, est-ce que je peux vous faire réagir à ce qu'on discute en ce moment? Parce qu'on parle d'agent de la faune, on parle...

M. ALAIN THIBAUT :

Alain Thibault. MFFP. Oui. Vous pouvez me faire réagir. Pour le Parc national, bien, il y a les deux volets, là, un peu ce qu'ils ont décrit, en fait, déjà les agents de protection peuvent intervenir à l'intérieur du parc national, mais il y a aussi les gardes de parc patrouilleurs qui sont formés à titre, là, d'assistants à la protection de la faune et donc qui ont certains pouvoirs, là, qui leur sont dévolus à cet égard-là pour faire appliquer la *Loi sur les parcs*.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

LE COMMISSAIRE :

Juste pour une précision, là, est-ce qu'il pourrait y avoir un partage de responsabilités sur la surveillance du territoire, tel qu'évoqué, là, par le ministère de l'Environnement, spécifiquement, là, pour la conservation du bien? Sur le territoire, évidemment, là...

LA PRÉSIDENTE :

Du parc?

LE COMMISSAIRE :

Du parc et de la pourvoirie éventuellement aussi.

3425 **Mme AMÉLIE GILBERT :**

Bien, pour le parc, c'est vraiment... oui, ça va être une responsabilité, la protection et la surveillance qui va se faire à l'intérieur même du parc par le personnel du parc. Ça, c'est une chose. Pour ce qui est de la portion de la réserve de biodiversité qui se trouve dans Sépaq Anticosti; ça, je pense qu'il faut que ce soit discuté, ce n'est pas quelque chose qui est arrêté, à moins que je me trompe à ce moment-ci. Donc...

3430 **LE COMMISSAIRE :**

3435 Puis actuellement, les activités de surveillance dans la pourvoirie, de quelle façon ça se déroule?

Mme AMÉLIE GILBERT:

3440 Dans la pourvoirie?

LE COMMISSAIRE :

Oui.

3445

Mme AMÉLIE GILBERT :

Bien, il y a des assistants de protection de la faune qui sont formés pour faire de la surveillance pour ce qui est de l'application de la réglementation qui entoure la chasse, mais comme il n'y a pas de statut en... le statut est projeté, là, mais il n'y a pas de surveillance du bien actuellement, là, qui se fait dans cette portion-là, là.

3450 **LE COMMISSAIRE :**

3455 Et vous prévoyez développer cette surveillance-là dans le contexte de la pourvoirie?

Mme AMÉLIE GILBERT :

Bien, de ce que j'en ai compris, selon ma compréhension, la protection et la surveillance, c'est de la responsabilité du MELCC, mais évidemment qu'on est ouverts à discuter de ces éléments-là avec le ministère de l'Environnement.

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Si je comprends bien votre structure de gouvernance, là on serait dans notre comité de coordination?

M. ALAIN THIBAUT :

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça?

Mme AMÉLIE GILBERT :

Ça serait un bel endroit pour en discuter. Si je peux me permettre?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bien sûr.

Mme AMÉLIE GILBERT :

Aude Tremblay, MELCC. Madame Tremblay à ma droite mentionnait tout à l'heure la force des partenariats. Dans les options sur la table, envisagées, réfléchies, c'est sûr qu'une patrouille

citoyenne, par exemple, ça pourrait être un bel exemple de partenariat pour les secteurs de chasse, des résidents, là, la 4A de son petit nom et le secteur de la Pourvoirie du Lac Geneviève, ce qui pourrait permettre aux résidents d'avoir une implication active, résidents, Municipalité, selon les volontés qui pourront être exprimées puis qui nous aideraient à venir couvrir, là, de plus grandes superficies de la réserve de biodiversité.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Attendez.

LE COMMISSAIRE :

Juste pour terminer. Vous avez évoqué un sujet, qui... vous l'avez évoqué rapidement, mais j'aimerais vous entendre là-dessus. Vous avez parlé que quand vous étiez jeune qu'il y avait un traversier qui arrivait de la Gaspésie...

Mme WENDY TREMBLAY :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

... si je ne m'abuse. Et que, bon, vous avez évoqué un peu vos souvenirs par rapport à l'accueil sur l'île, la quantité de gens qui débarquaient avec des caravanes. Puis, bon, est-ce que vous avez une idée, est-ce que vous pourriez nous informer sur la capacité d'accueil? De la façon que vous exprimez ça, est-ce que c'est positif, est-ce que c'est des éléments qui vous ont comme interpellés en termes de potentiel de développement sur l'île?

Mme WENDY TREMBLAY :

Eh boy! C'est sûr que si on y va en tant de développement sur l'île, c'est ça, c'est sûr que c'était bon, mais c'est qu'on... dans le temps, il n'y avait pas les infrastructures, fait qu'il y a des gens qui sont rentrés sur l'île puis ils ont fait n'importe quoi. Ils ont fait des feux partout, ils ont jeté des déchets partout, ils ont campé partout, ils ont laissé leur papier de toilette partout.

Moi, je me souviens, j'entendais dire beaucoup ça, là, les gens, ils ne faisaient pas attention. On était dans le temps, autre temps, autres mœurs, les gens sont supposés être plus consciencieux, mais pour mes pauvres petites quatre années au tourisme, on en a vu des gens qui n'ont pas fait attention non plus, fait que ça va être important de faire de la prévention là-dessus. Tu ne peux pas camper n'importe où, tu ne peux pas faire de feux n'importe quand non plus. C'est ça. En tout cas, certaines personnes que ça leur inquiète.

LE COMMISSAIRE :

Donc, ce que je comprends, c'est que ça devrait faire partie des activités de surveillance, par exemple?

Mme WENDY TREMBLAY :

Oui, de surveillance. De prévention aussi quand les gens arrivent, là.

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Je vais me tourner vers la Municipalité : est-ce que c'est possible de quantifier la capacité d'accueil touristique sur l'Île d'Anticosti?

M. MATHIEU GRAVEL :

Oui, Mathieu Gravel, directeur de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti. Monsieur le commissaire, oui, c'est possible actuellement de le faire. En fait, dans nos démarches justement, il y a eu une stratégie en tourisme, qui a été produite en 2020, à l'été 2020. Les perspectives, on parle beaucoup du développement, là, de tout ce qui s'en vient, puis est-ce que les citoyens... ce que Wendy parle, notamment, et son souvenir, là, tout ça ramène un peu au volet 3 de notre intervention à la Municipalité qui parlait de la capacité du milieu d'accueil.

On a passé un petit peu vite, là, on va y aller de façon très générale, mais je pense que ça mériterait un peu d'approfondir ça. Donc, la capacité d'accueil, bon, l'hébergement, c'est une chose, il n'y en a pas beaucoup présentement, là, la Sépaq vient d'ouvrir une auberge de 16 chambres avec quatre lits chaque, depuis à peine deux ans, qui servent sa clientèle principalement quelques mois par année. Pour le reste, la capacité d'accueil des gens de l'extérieur est effectivement très

limitée. Donc, tout cet enjeu de développement a accéléré, parce que c'est effectivement accéléré. Juste l'activité, qui est générée par la demande d'inscription puis tous les processus, génère beaucoup d'activités à l'Île d'Anticosti... au village de Port-Menier, à l'Île, c'est grand, là, mais dans le petit village.

3565

Et puis, ça, c'est un défi pour nous, parce que ça accélère le développement, on va dire, purement municipal, là, donc développement, on manque de terrains ou on a des terrains, mais il n'y a pas d'infrastructures, pas encore d'eau, d'égout qui se rendent. On n'a pas les services municipaux qui sont capables de réagir rapidement à tout ça.

3570

On parlait, bon, de déchets, de ci, de ça. Donc, on n'est pas beaucoup puis on se ramasse, mais à un moment donné, ce n'est pas difficile à augmenter rapidement la population et les visiteurs aussi. Donc, toute cette capacité d'accueil là, c'est un peu ce qu'on évoque pour parler de différentes anecdotes ou petits points, mais effectivement, c'est ce qui est préoccupant pour l'instant de voir comment le milieu d'accueil est capable de supporter ce développement-là à plus long terme, mais il y a aussi à la vitesse à laquelle ce développement-là se fait présentement. Puis, bon...

3575

LE COMMISSAIRE :

On parle de quel ordre de grandeur? Sans avoir de chiffres précis, est-ce que vous êtes capable de donner un ordre de grandeur?

3580

M. MATHIEU GRAVEL :

La capacité d'hébergement?

3585

LE COMMISSAIRE :

Capacité d'hébergement, d'accueil.

3590

M. MATHIEU GRAVEL :

Mais si on parle d'hébergement touristique comme tel, là, puis je n'ai pas les chiffres devant moi, mais comme je vous parlais de l'Auberge Sépaq qui est récemment ouverte, mais il y a deux

3595

gîtes, là, il y a le Copaco où vous logez présentement et il y a le gîte Chez Anne-Marie, qui est un bed and breakfast, puis il y a quelques appartements, on va dire en mode Airbnb, là, que les gens du MELCC logent présentement. Puis après ça, bien, vous habitez... vous êtes chez l'habitant, là. Donc, il n'y en a plus. On est à cette limite-là.

3600

Donc, toute la question des travailleurs saisonniers, donc on accueille des visiteurs, mais on parlait de la Sépaq, la Sépaq qui est là aussi, là, de façon saisonnière. Bon. Donc, ici, il y a beaucoup de maisons, il y a beaucoup d'appartements qui sont vides, paradoxalement, puis on a de la misère à accueillir les gens.

3605

Donc, on est là, c'est très très très limité. On parle de quelques chambres, quelques... donc, tous les projets de développement, oui, d'habitations pour les résidents ou les futurs travailleurs pour supporter ce développement-là, et en plus, les gens qui seront de passage quelques jours.

3610

Mme WENDY TREMBLAY :

Et excusez, dernier fait anecdotique. Moi, quand je commence, je n'arrête pas. C'est ça. On parlait de chiffres et de statistiques. Quand j'ai rentré la première année voilà quatre ans, on avait quoi? Une grosse journée, c'était 30, 40 personnes. Et il y a eu une journée, l'été passé, on a eu comme 60, 70 personnes et Monsieur Gravel m'avait dit : « On va avoir beaucoup de monde. » Moi, j'étais comme : « Bien, non, on n'en aura pas tant que ça. ». Eh oui, on a eu beaucoup de monde et il avait raison. Je dirais qu'il faudrait vraiment sortir les chiffres de l'info, parce que ça a vraiment doublé, là, si ce n'est pas plus. Fait que c'est ça.

3615

3620

LE COMMISSAIRE :

Bien, merci beaucoup pour votre intervention.

Mme WENDY TREMBLAY :

3625

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je voulais juste souligner que c'était Madame Tremblay qui parlait pour...

3630

Mme WENDY TREMBLAY :

Madame Wendy Tremblay.

3635 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup, Madame Tremblay.

Mme WENDY TREMBLAY :

3640
Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

3645 Excusez, il faut que je retrouve mon registre. Donc, Monsieur Éric Perreault.

M. ÉRIC PERREAULT :

3650 Bonsoir. Éric Perreault, résident permanent à Anticosti. Moi, je voudrais juste amener une réalité. Avec la Sépaq qui demanderait peut-être une réflexion dans les années à venir, parce que la Sépaq a vraiment un impact majeur ici au niveau de nous, au village, les résidents, les gens qui demeurent ici à l'année. Beaucoup plus peut-être qu'ils le croient.

3655 Dans les 12 dernières années, depuis que je suis ici, il y a eu cinq directeurs général différents puis selon la personnalité de la personne puis selon la personne, notre vie quotidienne ici pouvait en être vraiment affectée. Je donne comme exemple très concret. Imaginez qu'avec le temps, la Sépaq à l'Auberge déciderait pour ses clients... parce que, je pense qu'il y a des agrandissements possibles, de juste dire « O.K., bien, on va rajouter des chips, des trucs puis on va faire un petit dépanneur pour nos clients qui nous le demandent. »

3660
3665 Bien nous, ici à l'Île, le dépanneur fonctionne durant l'été puis l'hiver, il fait à peine ses frais, t'sais, il fait juste arriver pour pouvoir arriver, fait qu'aussitôt qu'il arrive quelque chose de saisonnier qui prend un peu le marché, bien, ça nous affecte. Nous, l'hiver, c'est un peu notre... C'est arrivé un peu avec les artisans, lorsque la Sépaq a ouvert sa boutique de cadeaux puis de trucs, bien, les artisans en ont souffert ici un peu.

Puis, c'est ça, ça dépend, la relation, en fait, je pense entre autres à l'Auberge. Quelqu'un qui voudrait ouvrir un restaurant à l'année ici, c'est difficile, parce que l'été, la Sépaq arrive puis prend le restaurant, mais le reste de l'année, ça serait difficile pour la pers... T'sais, je compare aux Îles de la Madeleine, je ne sais pas si vous arrivez à comprendre ce que je veux dire. C'est qu'aux Îles de la Madeleine, par exemple, il n'y a pas ça, fait qu'à l'année, on réussit à l'hiver à tenir le coup puis l'été, bien, on fait notre argent.

Et puis, moi, j'aime la Sépaq, puis ce n'est pas mal, mais c'est bien dans leur réflexion peut-être d'être plus conscients de l'impact qu'ils peuvent avoir ici avec les gens du village. Puis je donne un exemple, un directeur qui resterait à l'année ici aurait probablement une vision bien différente de sa gestion de la Sépaq puis de l'Auberge qu'en s'en allant au mois de décembre puis en revenant au mois de juin, parce que la vie, ici, elle est quand même 12 mois par année.

Fait que ça a peut amener du bien, ça peut amener plus de problèmes, mais je pense qu'il y a vraiment un lien fragile avec la Sépaq puis la communauté, ici, au niveau du développement, qui serait à réfléchir, peut-être, dans le développement à venir avec l'UNESCO, parce qu'on sait que la Sépaq vient d'acheter une autre partie de l'île, fait que souvent, quand c'est géré à Québec, bien, on pense à notre saison, on pense à... mais quand la saison s'en va, on pense... bien, Mathieu l'a mentionné avec l'hébergement, il faut qu'ils logent leurs employés, il faut qu'ils achètent les maisons.

Mais nous, après quand les gens de la place veulent s'installer ou... il ne reste plus de maison disponible. Fait que je pense, ce n'est pas une critique que je fais plus que ça serait important qu'il y ait une réflexion à ce niveau-là pour le développement local, parce que l'impact est plus grand qu'on le croit.

LA PRÉSIDENTE :

Si je comprends votre intervention, vous rejoignez les propos de Madame Boulanger, votre mairesse, qui disait qu'il faut analyser les impacts de la réserve de biodiversité, le site du patrimoine mondial pour bien comprendre, là, les répercussions sur le milieu d'accueil?

M. ÉRIC PERREAULT :

Oui. Parce que c'est... puis, t'sais, ils ne le font pas nécessairement volontairement. Comme on dit, la gestion est faite à Québec, fait qu'à Québec, on réfléchit, on gère ça puis... mais c'est qu'ici, ça reste une île, une île qui est... c'est insulaire, c'est fermé, fait que la dynamique...

T'sais, au mois de décembre, quand l'Auberge ferme, l'autre restaurant ferme, il n'y a plus de restaurant. Ce n'est pas grave, on est habitués, mais quelqu'un qui resterait ici, un directeur dirait peut-être « bien peut-être on pourrait faire une couple de 5 à 7 dans l'année (coupure de son) un peu d'animation. », puis, c'est arrivé dans le passé où est-ce qu'il y avait des gens de la place qui disaient « bien, regarde, c'est vrai que ça ne ferait pas de mal » ou « ça serait le fun de faire ça ».

Fait que ça serait bien peut-être dans l'embauche ou dans le développement à l'avenir de juste peut-être essayer de tenir compte plus qu'entre le mois de décembre puis le mois de juin, bien, il reste des gens ici à l'Île. Puis, c'est quelque chose qui pourrait s'amplifier parce que la demande va être plus grande pour la Sépaq, fait que la Sépaq va encore utiliser les analyses, puis dire que bon, on a besoin d'auberges, bon.

Mais quand c'est fermé l'hiver, c'est fermé l'hiver, on ne peut pas... En ce moment, par exemple, il pourrait avoir du monde qui... « on cherche des logements », mais ce n'est pas ouvert encore. Fait que c'est des petits trucs comme ça, là, que je pense.

LA PRÉSIDENTE :

On comprend.

M. ÉRIC PERREAULT :

... qui ont un impact, qui en ce moment est peut-être minime, qu'on le voit moins, mais qui, dans les années à venir, pourraient faire une grande différence sur le développement à l'année versus rester dans un truc saisonnier où est-ce que du mois de juin au mois de décembre, c'est la vie à Anticosti puis après bien, on...

LA PRÉSIDENTE :

Je reçois très bien vos propos. Puis, là, l'heure commence à filer. Mais demain, je vais me retourner... Toutes les personnes qui sont ici, là, l'initiateur puis les personnes-ressources puis je vais les questionner là-dessus, là, avec le modèle de gouvernance qu'ils nous proposent. Donc, est-ce que vous allez être parmi nous demain?

3740

M. ÉRIC PERREAULT :

Oui.

3745

LA PRÉSIDENTE :

Oui, alors, vous nous relancerez encore, là, si les réponses qu'on obtient vous suscitent encore des questions.

3750

M. ÉRIC PERREAULT :

C'est bon. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3755

Je vous remercie

LE COMMISSAIRE :

3760

Merci, Monsieur Perreault.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Poulin? Ah, excusez, je suis perdue, désolée.

3765

LE COMMISSAIRE :

Madame Malouin.

3770

LA PRÉSIDENTE :

Je suis complètement perdue. Excusez-moi, Madame Kim Malouin.

3775 **Mme KIM MALOUIN :**

3780 Bonjour, Kim Malouin. Je vais me faire brève, parce que l'heure est avancée puis j'enseigne demain. Mais on l'a vu, genre, en début de soirée, l'organigramme pour la gouvernance puis je voulais juste dire : et que c'est flou. Fait que moi, j'arrive devant ça puis c'est dur de se prononcer est-ce que ça répond à nos besoins, parce qu'on n'a pas trop une idée encore de qu'est-ce que c'est. Et donc, j'aurais vraiment besoin de plus d'informations pour me prononcer pour avoir une idée claire.

3785 Malheureusement, moi, je travaille demain et je ne serai pas disponible demain soir, donc je ne pourrai pas avoir accès à ça. Donc, comme disait Alex, tantôt, ça serait important qu'on puisse avoir accès à plus de détails et qu'ensuite on puisse continuer de se prononcer, outre les deux séances qui vont être faites, parce que c'est quand même important, c'est notre avenir, ici, qui se joue. On va avoir un rôle actif dans l'avenir de l'île et donc, c'est ça, il faut avoir un... il faut être capables de se prononcer et de se prononcer de façon éclairée sur ce qui arrive et, en ce moment, je trouve que c'est pas mal sombre.

3790 **LA PRÉSIDENTE :**

3795 Alors, pour vous éclairer, nous allons avoir deux séances demain, il va y avoir des transcriptions qui vont être déposées dans le site Web. Puis, à la lecture des transcriptions, vous avez l'occasion de venir nous déposer un mémoire après. Donc, ça ne se termine pas ce soir, ça ne se terminera pas non plus demain soir. Donc, à ce moment-là, à l'aide des transcriptions, vous allez pouvoir voir un petit peu davantage, parce qu'on va creuser beaucoup la gouvernance demain, parce que Madame Motard va se joindre à nous. Oui, Monsieur Boisjoly?

3800 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

3805 Oui, je voulais juste dire que la présentation va aussi être déposée, donc vous allez pouvoir voir l'organigramme dans la présentation.

LA PRÉSIDENTE :

Et l'enregistrement, non seulement les transcriptions, mais l'enregistrement en différé de la soirée et de demain -- peut-être que ça va être vidéo demain, on va voir -- vont être disponibles également dans environ une semaine. Quelques jours, une semaine, Monsieur Lemay? À peu près, on va se donner un petit peu de lousse. Donc, vous allez avoir toutes les informations et ensuite vous avez jusqu'au 24 mai.

LE COMMISSAIRE :

24.

LA PRÉSIDENTE :

24 mai, oui oui, je ne suis pas bonne avec les dates. Jusqu'au 24 mai pour nous déposer votre opinion puis votre mémoire. Donc, ça vous donne un peu de temps. Vous comprendrez qu'on a quatre mois, là, nous, donc...

Mme KIM MALOUIN :

Oui, c'est sûr.

LA PRÉSIDENTE :

Donc on doit avancer.

LE COMMISSAIRE :

Pour ajouter à ce que ma collègue vient de dire, on a une grille de questions aussi sur lesquelles on va insister, particulièrement sur la gouvernance, parce que comme on l'a dit en début de séance, ce soir, c'est une des cibles de la consultation. Donc, assurément qu'on va creuser le dossier puis ça sera disponible. Toutes les informations qui vont avoir été divulguées dans le cadre des séances vont être disponibles, là, puis je vous invite à les consulter.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va être déposé dans le centre d'information aussi. Oui, Madame Gagnon?

3845 **Mme KATIE GAGNON :**

Katie Gagnon, Municipalité. Est-ce qu'il serait possible pour demain de prévoir projeter l'image de la gouvernance pour faciliter les travaux.

3850 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, effectivement, on va regarder ça avec Monsieur Lemay puis avec Monsieur Boisjoly et Madame Tremblay, là, pour avoir une image pour qu'on puisse discuter. Parce que justement, tantôt on parlait de flèche, là, donc il aurait fallu voir l'image, mais on va s'équiper. Est-ce que vous avez
3855 autre chose à nous faire part, Madame...

Mme KIM MALOUIN :

3860 Malouin.

LA PRÉSIDENTE :

Malouin. Parce que j'ai plein de monde qui m'écrit, puis là, il faut que je remonte en haut, fait que je suis désolée, Madame Malouin.

3865 **Mme KIM MALOUIN :**

Pas de problème. Fait que dans le fond, ça va être un peu interactif parce qu'on a une certaine date pour déposer un mémoire pour nos questions (coupure de son), mais, t'sais, les questions des autres vont alimenter les discussions pour être capables d'avoir des pistes de réflexion. On va avoir accès à tout ça?

3870 **LA PRÉSIDENTE :**

3875 Oui oui, effectivement. Effectivement.

Mme KIM MALOUIN :

C'est bon.

3880 **LA PRÉSIDENTE :**

Avant que vous ayez à rédiger votre mémoire.

Mme KIM MALOUIN :

3885

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

3890

Puis votre mémoire, là, juste pour vous rassurer, là, ce n'est pas un mémoire de maîtrise, là.

Mme KIM MALOUIN :

3895

Non non non. Ça peut être des petits points, je pense qu'on va faire ça bref. On va être concis.

LA PRÉSIDENTE :

3900

Exactement. Ça peut être une page, ça peut être un paragraphe, ça peut être, comme vous dites, en forme de sous points, il y a aucun problème, on accepte tout.

Mme KIM MALOUIN :

3905

Parfait. Merci. Fait que je voulais juste souligner l'importance de mettre les choses au clair pour qu'on puisse s'exprimer, les Anticostiens.

LA PRÉSIDENTE :

3910

Bien, je vous remercie, Madame Malouin.

LE COMMISSAIRE :

Merci à vous.

3915 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, on a une rectification de Madame Tremblay?

3920 **Mme AUDE TREMBLAY :**

Oui, merci. Je vais passer la parole à Dominic Boisjoly.

M. DOMINIC BOISJOLY :

3925 Oui, Dominic Boisjoly. Juste dans l'intervention de Monsieur Charlebois, il a été précisé que... puis ce n'est pas une rectification tant que ça, juste pour être sûrs qu'on parle des mêmes choses - que la Table chevreuil, le résultat de cette concertation-là n'avait pas été prise en compte. Mais la Table de chevreuil n'est pas liée à la réserve de biodiversité, c'est important de le mentionner. Ce n'est pas de la concertation dans le cadre de la création de la réserve de
3930 biodiversité, c'est la concertation dans le cadre de l'aménagement, le plan d'aménagement du cerf de Virginie, si je ne me trompe pas. Donc, je voulais juste préciser ça parce que ça peut être confondu, ça a pu être confondu avec la concertation, là.

3935 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Je vous remercie de la précision. Donc maintenant, nous avons Madame Évelyne Lafrance-Lussier.

3940 **Mme ÉVELYNE LAFRANCE-LUSSIER :**

Bonjour, c'est Évelyne Lafrance-Lussier, je crois que le « R » a été omis à la fin de mon nom. À moins que vous l'ayez mentionné?

3945

LA PRÉSIDENTE :

Pardon, qu'est-ce...

3950 **Mme ÉVELYNE LAFRANCE-LUSSIER :**

Lafrance-Lussier.

LA PRÉSIDENTE :

3955

Oui?

Mme ÉVELYNE LAFRANCE-LUSSIER :

3960 O.K. Je n'avais pas compris le « R ».

LA PRÉSIDENTE :

Désolée.

3965

Mme ÉVELYNE LAFRANCE-LUSSIER :

Peu importe. Donc, en fait, c'est pour appuyer les propos de certaines personnes qui sont venues parler. Donc, Gaétan Laprise, je voulais appuyer les propos qu'il avait mentionnés. Également, la mairesse Hélène Boulanger et son (coupure de son) qui sont vraiment des interventions qui sont venues me chercher. Je trouve que c'est super pertinent.

3970

Puis ça m'a fait beaucoup penser, lorsque Monsieur Éric Perreault est venu parler, en lien avec, en fait, l'importance d'aller voir et d'aller observer les effets d'une telle création sur la municipalité, donc pour prévoir les causes, en fait, prévoir ce qui peut se passer, donc en lien aussi avec justement la Sépaq, la gestion de ça à l'année. Donc, c'est quelque chose qui est vraiment important.

3975

Je pense qu'en tant que citoyen, c'est important de se sentir aussi inclus dans toutes ces sphères-là. Puis, des fois, il y a certaines façons de gérer les... donc, au niveau de la Sépaq, il y

3980

certaines façons, il y a certaines gestions qui font en sorte qu'en tant que citoyen, on ne sent pas nécessairement qu'on a les mêmes opportunités que les visiteurs de la Sépaq. Donc, à ce niveau-là, ça vient un petit peu contrebalancer, en fait, l'égalité qu'on peut sentir.

3985

Donc, je peux parler, par exemple, des avions, donc lorsqu'il reste de la place à la dernière minute, on peut embarquer sur un avion de la Sépaq, donc on est bien chanceux, mais à tout moment, ce sont vraiment les clients de la Sépaq qui sont favorisés. Je peux parler quand on allait à l'auberge, il y avait des menus différents pour les résidents, les clients. Donc, il y avait vraiment des traitements qui étaient un peu différents.

3990

Donc, je pense que c'est important de, surtout s'il y a la création de cette réserve, de vraiment considérer ensemble pour que tout le monde puisse être égal.

LA PRÉSIDENTE :

3995

Donc, l'équité.

Mme ÉVELYNE LAFRANCE-LUSSIER :

4000

L'équité.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Est-ce que tu as des questions pour Madame?

4005

LE COMMISSAIRE :

Oui, une courte question. Juste pour savoir, juste une petite précision, là. Vous nous avez parlé d'avion de la Sépaq, est-ce que je comprends de ça qu'il y a des avions qui appartiennent à la Sépaq qui font des navettes ou c'est des avions? Comment ça fonctionne, en fait, là.

4010

Mme ÉVELYNE LAFRANCE-LUSSIER :

Ce que je comprends, c'est que c'est des vols nolisés. Donc avec leurs clients, donc il y a des vols qui partent d'ici qui vont à Mont-Joli, ce qui est très intéressant pour nous, parce qu'il n'y a

4015 pas de vol régulier qui va à Mont-Joli. Donc, nous, il faut toujours transiter par Sept-Îles. Il y a aussi des départs qui vont à Québec, à Montréal, avec certains arrêts.

4020 Puis, c'est ça, c'est vraiment leur clientèle qui est favorisée. On comprend pourquoi, mais nous, on est quand même intéressés à se déplacer, on fait partie de la vie sur l'Île d'Anticosti. Donc, ça pourrait être intéressant de penser nous inclure un petit peu plus dans ces déplacements-là, parce que pour l'instant, on peut réserver sept jours d'avance. Fait que c'est à peine possible, là, je veux dire, on ne peut pas s'attendre à prévoir un voyage réaliste en pouvant seulement réserver sept jours d'avance, par exemple, avec la Sépaq. Donc, il y a ça, mais peut-être que...

4025 **LE COMMISSAIRE :**

Et ces réservations-là sont honorées, là, si vous réservez sept jours d'avance, vous pouvez prendre l'avion...

4030 **Mme ÉVELYNE LAFRANCE-LUSSIER :**

Oui, normalement.

LE COMMISSAIRE :

4035 ... peu importe le temps...

Mme ÉVELYNE LAFRANCE-LUSSIER :

4040 Puis, c'est ça, comme les bureaux sont fermés, même maintenant, moi, en fait, dans le dernier mois, j'ai essayé d'appeler pour avoir des dates, par exemple, par rapport aux vols pour prévoir au mois d'août, au mois de juin, au mois de juillet, ça serait quoi les dates que possiblement, on va être en mesure de réserver s'il reste de la place sept jours d'avance.

4045 Puis les bureaux ne sont pas ouverts. On n'est pas capables de me répondre, mais on est au 18 mai, donc ça serait le fun que le service soit peut-être un peu étendu, que la population soit peut-être un peu plus impliquée ou, en fait, qu'on se sente vraiment bienvenus autant que les clients qui arrivent de l'extérieur.

4050 **LE COMMISSAIRE :**

Fait que je comprends. Merci beaucoup.

4055 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Gilbert, vous voulez réagir?

Mme AMÉLIE GILBERT :

4060 Oui, Amélie Gilbert, Sépaq, bonjour. Je veux peut-être amener une précision. En fait, les vols dont il est question, ce sont des vols qui sont nolisés pour la clientèle, soit de villégiature ou encore chasse, pêche. Mais oui, il y a de l'ouverture pour que les places disponibles soient accessibles aux résidents de l'Île. J'entends qu'il y a un besoin à ce niveau-là, donc, t'sais, on est ouverts à voir si ça ne peut pas être maximisé, optimisé. Ça, c'est une chose.

4065 Pour ce qui est de l'ouverture du bureau, des installations, il y a toujours moyen, même en période, on va dire, hivernale, il y a moyen de rejoindre quelqu'un qui n'est pas sur place, mais qui est basé à Québec. Sinon, actuellement, le bureau d'accueil est ouvert et on peut adresser des questions aux gens sur place.

4070 **LA PRÉSIDENTE :**

4075 Merci. On va y revenir. Je vais vous expliquer dans quel contexte qu'on va y revenir. On va y revenir avec... là, on a un site du patrimoine mondial, là, il y a une inscription pour ce site-là; on a la réserve de biodiversité; on a des activités touristiques, des exclusions de terrain pour pouvoir faire du développement, et cetera; donc, on va revoir ça demain, plus éclaircir le rôle de chacun puis leurs responsabilités. Donc, on va garder en tête vos préoccupations puis on va tenter de creuser ça demain, bien, j'espère que vous allez être des nôtres, mais on va tenter de creuser ça demain.

4080 **Mme ÉVELYNE LAFRANCE-LUSSIER :**

Non, Je vais travailler à l'école aussi.

4085 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous allez travailler à l'école. On est là demain soir, quand même.

4090 **Mme ÉVELYNE LAFRANCE-LUSSIER :**

Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

4095 Merci beaucoup à vous.

LA PRÉSIDENTE :

4100 Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Non. O.K. Alors, écoutez, on va clore la soirée, je pense qu'on a eu toute une bonne journée dans le corps. Donc, je vous rappelle que nous aimerions que vous remplissiez le questionnaire d'évaluation de nos services et de le remettre à la table d'accueil. Sinon, je vous souhaite une excellente fin de soirée, je vous remercie d'avoir été des nôtres ce soir et d'avoir participé. On est de retour demain à 13 h 30 et on est de retour demain fort probablement en soirée vers 19 h. Donc, je vous souhaite une bonne nuit. Au revoir.

4105

Je, soussigné, **Julien Slythe**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes prises par moi au moyen du sténomasque.

4110

LE TOUT SELON LA LOI.

ET J'AI SIGNÉ :

4115 
Julien Slythe,
Sténographe officiel.